

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse**

Band (Jahr): **15 (1917)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

IV

Catalogue de la bibliothèque fédérale, 3 <sup>e</sup> supplément 1907—1914 (Antony Babel, Genève) . . . . .	274
Chiesa, Francesco, L'attività artistica delle popolazioni ticinesi (Avv. Luigi Brentani, Lugano) . . . . .	188
Corray, H., Tapfer und treu. (Prof. Dr. G. Guggenbühl, Küsnacht) . . . . .	275
Dottin, G., Les anciens peuples de l'Europe (D. Viollier, Zürich) . . . . .	100
Favre, Ed., Genève libre, Genève suisse (Dr. Rob. Hoppeler, Zürich) . . . . .	263
Flisch, P., General Johann Viktor von Travers 1721—1776 (C. v. Huene, Felsberg) . . . . .	44
Gilliard, Ch., Histoire du Gymnase cantonal de Lausanne (C. Roch, Genève) . . . . .	190
Graf, Otto, Charakterbilder aus der Gesch. des 19. Jahrh. 2. Teil. (Prof. Dr. G. Guggenbühl) . . . . .	276
Gross & Schnider, Histoire de la Neuveville (Prof. Dr. H. Türlér, Bundesarchivar, Bern) . . . . .	54
Gubler, Ferd., Die Anfänge der schweizer. Eisenbahnpolitik (Dr. Felix Berchtold) . . . . .	269
Hardegger, A., Die alte Stiftskirche und die ehem. Klostergebäude in St. Gallen (Prof. Dr. E. A. Stückelberg, Basel) . . . . .	186
Hartmann, M., Die Volksschule im Kanton Zürich zur Zeit der Mediation (Prof. Dr. W. Klinke, Zürich). . . . .	190
Hauser, K., Die Mörsburg. (Prof. Dr. Pl. Bütler, St. Gallen). . . . .	187
Henrici, Herm., Über die Schenkungen an die Kirche (Dr. Trezzini, Lugano) . . . . .	251
Heuberger, Sam., Die Bedeutung des Getreidebaues in der aargauischen Geschichte (Prof. Dr. Ed. Fueter, Zürich) . . . . .	254
Heubi, W., L'académie de Lausanne à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle (Charles Gilliard, Lausanne) . . . . .	43
Ischer, Th., Die Gesandtschaft der protestantischen Schweiz bei Cromwell und den Generalstaaten der Niederlande 1652/4 (Dr. Frieda Gallati, Glarus) . . . . .	104
Katalog des schweiz. Wirtschaftsarchivs in Basel (Dr. Wilh. J. Meyer, Bern) . . . . .	55
Kohler, P., Madame de Staël et la Suisse (Paul Chaponnière, Genève) . . . . .	47
Küffer, G., Lenker Sagen (Dr. W. A. B. Coolidge, Grindelwald) . . . . .	39
La nuit de l'Escalade. — Texte d'Alexandre Guillod, préface de Guillaume Fatio.) (Paul E. Martin, Genève) . . . . .	257
Lerch, E., Der Kanton Bern, Land und Volk (Dr. E. Imhof, Strickhof-Zürich) . . . . .	113
Manz, W., Volksbrauch und Volksglaube des Sarganserlandes (Pfr. A. Waldburger, Basel) . . . . .	114
Montandon, R., Coup d'œil sur les époques préhistorique, celtique et romaine dans le canton de Genève (D. Viollier, Zürich) . . . . .	185
Müller, A., Gesch. der Herrschaft und Gemeinde Flums. I. Teil. (Prof. Dr. Pl. Bütler, St. Gallen) . . . . .	53
Perregaux et Perrot, Les Jaquet-Droz et Leschot (Antony Babel, Genève) . . . . .	108
Planta, P. C., Geschichte von Graubünden (Dr. Rob. Hoppeler, Zürich) . . . . .	273
Pfister, Wilh., Der Grundbesitz der Abtei St. Gallen zwischen Rhein und Limmat im 13. und 14. Jahrhundert (Dr. H. Wartmann, St. Gallen) . . . . .	253
Quellensammlung für den geschichtl. Unterricht an höheren Schulen (Prof. Dr. Hans Schneider, Zürich) . . . . .	194
De Raemy, T., Le chancelier Techtermann (C. Roch, Genève) . . . . .	42
Robinet de Cléry, Un diplomate il y a cent ans. Frédéric de Gentz (Prof. Dr. A. Stern, Zürich) . . . . .	262
Schaffner, J., Gesch. der Schweiz. Eidgenossenschaft (Wilh. J. Meyer, Bern) . . . . .	38
Schmid, H., Bundesrat Frey-Hérosé (Prof. Dr. E. Zschokke, Aarau) . . . . .	191

<b>Schmidt, L.</b> , Gesch. der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung. Abt. II, 3. (Prof. Dr. W. Oechsli, Zürich) . . . . .	40
Schnider s. Gross.	
<b>Schweizer, Paul</b> , Die Schlacht bei Kappel (Prof. Dr. Th. Müller-Wolfer, Aarau)	254
<b>Schweizer, Paul</b> , Gesch. der Familie Schwyzer oder Schweizer in Zürich (Prof. Dr. G. Meyer von Knonau, Zürich) . . . . .	110
<b>Soldats suisses au service étranger</b> , 7 <sup>e</sup> volume (Hélène Revilliod, Genève) . . .	258
<b>Stockmeyer, K.</b> , Bilder aus der Schweiz. Reformationsgeschichte (Prof. Dr. W. Köhler, Zürich) . . . . .	103
<b>Valér, M.</b> , Der Anteil Graubündens am Sonderbundskrieg (Prof. Dr. G. Guggenbühl, Küsnacht-Zürich) . . . . .	52
<b>Wettstein, W.</b> , Festschrift zur Jahrhundertfeier der Hilfsgesellschaft Schaffhausen (Rob. Harder, Schaffhausen) . . . . .	193
<b>Zimmermann, W.</b> , Gesch. des Kantons Zürich vom 6. Sept. 1839 bis 3. April 1845 (Prof. Dr. G. Guggenbühl, Küsnacht-Zürich) . . . . .	51

### Wissenschaftliche Vereine – Sociétés savantes

Eröffnungswort des Präsidenten Prof. Dr. G. Meyer v. Knonau an der Jahresversammlung der Allg. Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz am 9. und 10. September 1917 in Beromünster . . . . .	213
Société Suisse d'Héraldique. Vingt-cinquième anniversaire de fondation (P.-E. M.)	56
Verein Schweizer. Geschichtslehrer, Jahresversammlung 1917 (G. Gg.) . . . . .	277
<b>Totenschau Schweiz. Historiker</b> 1914, 1915 und 1916 (Dr. Rob. Hoppeler)	56, 152, 205

### Mitteilungen – Chronique

Über Oliver Fleming (Prof. Dr. A. Stern, Zürich) . . . . .	205
Das Bürgerhaus in der Schweiz . . . . .	205

---

## La Suisse et le Congrès de Bade.

(5 juin — 7 septembre 1714.)

D'après les Sources diplomatiques françaises.<sup>1)</sup>

Le traité signé à Utrecht le 11 avril 1713 fut le premier jalon qui mit fin à la longue guerre de la succession d'Espagne. Charles VI et l'empire germanique tentèrent quelque temps encore la fortune des armes, mais, privés surtout du concours de l'Angleterre, ils durent accéder à la paix par les préliminaires de Rastatt le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Comme cet instrument diplomatique n'engageait pas tout l'Empire,<sup>2)</sup> Charles VI et Louis XIV convinrent d'en étendre la portée et de le compléter dans une ville helvétique. Le roi de France avait le choix entre Schaffhouse, Frauenfeld et Bade. Il opta en faveur de cette dernière localité, capitale parlementaire des «ligues suisses», et chargea son ambassadeur de notifier la chose aux trois cantons co-seigneurs de Bade en demandant leur agrément. Mais le comte du Luc, dans le but de ne pas faire reconnaître officiellement par son souverain cette conquête des Protestants comme aussi pour flatter l'amour-propre des Catholiques, supprima la lettre de Louis XIV et y substitua une autre lettre adressée par lui-même au Corps helvétique tout entier. Dans une missive au roi,<sup>3)</sup> l'ambassadeur justifie cet acte, inspiré aussi par la rancune qu'il conservait depuis les négociations d'Aarau où, dit-il: «les Protestants, avec une insolence peu ordinaire», ne voulurent point mentionner la médiation du roi.

Les cantons directeurs eurent un instant la pensée de récuser Bade comme siège du congrès. La raison avancée était le manque de logements

---

<sup>1)</sup> Dépêches du comte du Luc, premier plénipotentiaire et ambassadeur ordinaire. La correspondance de ce diplomate pendant son ambassade en Suisse (1709—1715) forme les volumes 198—263 du fonds suisse aux Archives des Affaires étrangères à Paris. Le dépouillement de la totalité de ces dépêches comble les lacunes des manuscrits *Zellweger* et modifie sensiblement les conclusions relatives à du Luc données par cet historien dans: *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich von 1698 bis 1784* (2 vol. 8. St. Gall, 1848).

<sup>2)</sup> L'empereur, sans y être autorisé par la Diète, voulait traiter à Rastatt au nom de l'Empire, mais Louis XIV n'admit pas cette prétention du monarque de se substituer aux autres souverains de l'Allemagne (vol. 253, fol. 25 et *de Gardin*, Histoire des Traités de Paix depuis la paix de Westphalie, t. II, p. 332. Paris, Amyot, 1848).

<sup>3)</sup> *Du Luc au Roi*. Soleure, 9 avril 1714: « . . . Ma plus forte raison, est, Sire, que si les Catholiques apprenoient que V. M. eut écrit uniquement à ces trois cantons, ils en seroient absolument découragés et je ne pourrois plus répondre qu'ils ne se jetassent entre les bras de l'empereur (vol. 252, fol. 98).

et de subsistances pour la multitude d'hôtes que les conférences attireraient, multitude qui s'augmenterait encore de la foule habituelle des baigneurs. Cet argument, que les faits confirmèrent plus tard, masquait la crainte de voir les cantons catholiques évoquer devant le congrès le traité d'Aarau et faire naître ainsi le danger d'une immixtion étrangère. L'appréhension semblait en effet fondée, ainsi que le prouve une lettre de du Luc.<sup>1)</sup> Quoiqu'il en soit, Berne et Zurich ne donnèrent pas suite à leurs velléités premières et s'occupèrent avec les autorités de Bade à mettre la ville en état de suffire au grand événement en perspective. On accusa donc réception<sup>2)</sup> au roi de sa communication et les cantons le remercièrent chaleureusement de son choix.

Berne et Zurich envoyèrent des délégués conférer à Aarau au sujet des mesures à prendre.<sup>3)</sup> On décida de rajeunir l'antique Hôtel de ville, et la salle des diètes fut garnie de fauteuils confortables. Les rues furent nettoyées avec soin, au propre et au figuré, car les vagabonds et les mendiants pullulaient de la ville aux bains.

La question des logements donna du souci. Malgré le zèle témoigné par l'avoyer Schnorf et le gouverneur Thormann, il fallut recourir aux localités voisines pour trouver la place nécessaire et satisfaire les centaines d'hôtes de marque annoncés déjà pour la fin de mars. Il s'en fallait de beaucoup que tout ce monde fût indispensable à la bonne marche des conférences, mais chaque personnage important voulait surpasser son voisin par le nombre et le luxe de sa suite. Le comte du Luc<sup>4)</sup> dépassa tous les autres ambassadeurs : il amena une vraie cour avec 40 pages, des acteurs, des musiciens et des ballerines. J. B. Rousseau,<sup>5)</sup> le poète bâtonné, accom-

<sup>1)</sup> *Du Luc au Roi*. Soleure, 26 mars 1714: « . . . Je tascheray faire persuader aux uns et aux autres qu'il est inutile de prendre pour base de leur union des traités faits à contre-cœur et par violence, et qu'il seroit mieux d'en former un nouveau, où toutes les parties trouveront leurs avantages. » (Vol. 252, fol. 76.)

<sup>2)</sup> Vol. 258, fol. 190. Original en allemand.

<sup>3)</sup> En matière protocolaire, notamment, on arrêta que lorsque deux carrosses se rencontreraient dans une rue, le second entré devrait reculer pour céder la place.

<sup>4)</sup> Un témoin oculaire, *G. Dorer*, auteur du curieux «*Diarium des Friedens-Kongresses*», raconte que la suite du comte du Luc s'élevait à 300 personnes. Ce chiffre n'est pas exagéré si l'on y comprend les invités, car l'ambassadeur avait annoncé que l'on entendrait parler de son hospitalité. Dans une lettre à M. de Saint-Contest, il le prie d'inviter non seulement tous les amis, mais encore les connaissances de ceux-ci. (Vol. 248, fol. 118.)

<sup>5)</sup> A la suite du procès Saurin, Rousseau dut s'enfuir de France. Il trouva un asile chez le comte du Luc à Soleure. La chose se sut bientôt à Paris et le chancelier Pontchartrain invita l'ambassadeur à se débarrasser du poète. Le comte du Luc faisant la sourde oreille, Pontchartrain revint à la charge sur l'ordre du roi et pria l'ambassadeur de se saisir de Rousseau et de l'expédier clandestinement en France. Du Luc ne se prêta pas à cet attentat. (Vol. 209, fol. 95 et 109).

pagnait l'ambassadeur comme barde et l'hospitalité qu'il en recevait depuis longtemps ne l'empêcha pas d'alterner ses poèmes de méchantes satires que le comte du Luc feignit d'ignorer.

Plusieurs hôtes se plaignirent avec aigreur de la cherté des appartements, causée par la spéculation; notamment le légat Passionei et le comte du Luc. Ce dernier désirait obtenir de l'avoyer Schnorf la jouissance d'une villa à l'intention de M. de Saint-Contest, second plénipotentiaire. Malgré le prix exorbitant demandé, l'ambassadeur trouve cette maisonnette «la plus jolie de ce vilain trou de Bade», mais il peste<sup>1)</sup> contre la ladroterie des habitants. Ceux-ci n'avaient cure de ces récriminations et ils se réjouissaient à l'avance des fêtes annoncées, qui devaient dépasser en splendeur tout ce qu'on était accoutumé de voir pendant les grandes diètes avant la guerre civile de 1712.<sup>2)</sup>

Environ 40 Etats ou princes se firent représenter par une cinquantaine d'envoyés. Une partie de ces personnages, déboutés à Rastatt, crurent obtenir plus de succès en venant à Bade, sur les assurances de l'empereur<sup>3)</sup> ou du roi<sup>4)</sup> qu'il seraient écoutés favorablement au Congrès. Ils furent vite édifiés sur la valeur des promesses impériales et royales. Un certain nombre, voyant l'inutilité de leurs efforts, quittèrent Bade avant la clôture, voyant le parti pris d'éliminer toutes les revendications<sup>5)</sup> pouvant retarder la signature du traité qu'à Paris on avait hâte de voir signé.<sup>6)</sup>

<sup>1)</sup> Du Luc à Torcy. Soleure, 9 avril 1714: « . . . Les Badois sont les plus grands juifs qu'il y ait sur la terre et leur avoyer comme chef renchérit sur tout son peuple.» (Vol. 252, fol. 104.)

<sup>2)</sup> Le comte du Luc, dans une missive au chancelier Pontchartrain (vol. 224, fol. 109), donne une idée de la vie balnéaire en même temps que de son style, souvent inspiré de Rabelais. «Je vous compteroy volontiers, dit-il, toutes les femmes qui viennent disner avec moy, les Bains en sont jonchés et leur donnent grand appétit. Il n'y a qu'une prétendue princesse de Wurtemberg qui garde son coin, en vue dit-on de ramener son infidèle qui a trouvé bon de réunir avec sa première épouse, fille du marquis de Bade-Dourlach, belle et vertueuse, qu'il avoit planté là pour suivre sa gourgandine! Rien n'est tel que de plaire à une Altesse allemande. Cette Madame a un équipage de Jeanne de Paris, car si je disois Jean, vous ajouteriez fesse et cela ne seroit pas décent à un grand Ministre.»

<sup>3)</sup> S. v. *Lengefeld*, Graf Dom. Passionei, päpstlicher Legat in der Schweiz, p. 27 (Anspach, 1900).

<sup>4)</sup> Vol. 253, fol. 29.

<sup>5)</sup> Les promesses de l'empereur (*Lengefeld*, p. 27) et du roi n'étaient qu'un leurre, et Torcy dans ses instructions au comte du Luc lui dit de ne pas s'effrayer outre mesure du nombre de litiges, «car ils pourroient donner matière à plusieurs Congrès». (Vol. 252, fol. 107.)

<sup>6)</sup> Vol. 256, fol. 49.

Suivant la chancellerie française, le Congrès eût dû s'ouvrir au commencement d'avril ou le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.<sup>1)</sup> Le roi avait désigné comme plénipotentiaires son ambassadeur le comte du Luc et M. de la Houssaye, conseiller d'Etat. Celui-ci figurait déjà à Rastatt en qualité de collaborateur du duc de Villars; ce fait et le titre de conseiller le mettaient au dessus du comte du Luc. Cette nomination déplut fort à l'ambassadeur qui se répandit en récriminations amères contre son collègue; il posa même la question de confiance à Versailles. Un de ses arguments était: «que les Suisses ne connaissant pas d'autre cabaret que le sien, ils ne seraient pas contents du changement».<sup>2)</sup> Louis XIV, qui appréciait les services du «provençal», remplaça à l'amiable M. de la Houssaye par M. de Saint-Contest.

Dès la fin de mars, le comte du Luc envoya à Bade une partie de ses domestiques avec les ouvriers nécessaires pour installer et décorer le *Bernerhaus* qu'il s'était fait offrir par les Bernois, «toujours polis pour moi», écrit-il.<sup>3)</sup> Pour loger son personnel, la ville avait désaffecté le *Kaufhaus*, immense construction dans laquelle l'ambassadeur fit construire des cuisines, une boulangerie et une boucherie.

Le 15 mai, aucun plénipotentiaire n'était encore en vue de Bade, le comte du Luc attendait toujours à Soleure qu'on lui signalât l'entrée en Suisse de Messieurs de Seilern et de Gœs, ambassadeurs d'Autriche, pour se mettre en route. Il semble que ces messieurs du Saint-Empire voulaient se faire désirer et laisser attendre leurs collègues français, mais le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, enjoignit au comte du Luc de ne pas quitter Soleure avant que le comte de Seilern ne fût arrivé à Waldshut.<sup>4)</sup> Cette attitude décida peut-être la cour de Vienne et ce dernier arriva incognito le 22 mai à Bade dans le but d'inspecter les modifications faites d'après ses ordres au *Wildenmann*, résidence permanente des ambassadeurs d'Autriche.<sup>5)</sup> Les chroniques du temps racontent que cette visite ne le satisfit guère, car il fit jeter bas tous les arrangements intérieurs de l'hôtel,<sup>6)</sup> destiné au comte de Gœs.

Enfin, une semaine plus tard, du Luc, voyant le comte de Seilern

<sup>1)</sup> Vol. 258, fol. 103.

<sup>2)</sup> Vol. 252, fol. 66.

<sup>3)</sup> Vol. 252, fol. 81.

<sup>4)</sup> Vol. 254, fol. 60 et 258, fol. 175.

<sup>5)</sup> L'ambassadeur ordinaire était toujours le comte de Trautmannsdorf, mais Vienne, après l'insuccès de son diplomate dans les affaires du Toggenbourg, ne le jugea plus suffisant pour le Congrès.

<sup>6)</sup> Ce qui fit dire au comte du Luc que «si Monsieur de Seilern connaissait la lenteur des ouvriers suisses, il devait s'attendre à n'habiter son hôtel qu'en automne». (Vol. 254, fol. 48.)

installé, se mit en route<sup>1)</sup> et arriva à Bade le 29 mai dans la matinée. Il envoya un aide-de-camp saluer son collègue autrichien, qui, le soir, lui rendit visite au *Bernerhaus*, décoré de Gobelins et de tableaux de prix. L'ambassadeur de France avait fait expédier de sa résidence à Soleure ce qu'il possédait de plus précieux ainsi que son argenterie évaluée 50 000 livres.

Les jours suivants, arrivèrent en grand apparat<sup>2)</sup> les seconds plénipotentiaires: le comte de Gœs pour l'Empire et M. Barberie de Saint-Contest pour la France. Comme du Luc, ce dernier traînait derrière lui, outre les bagages, une centaine de voitures chargées de victuailles, de friandises et de vins fins destinés à l'entretien des commensaux<sup>3)</sup> qui gravitaient dans l'orbite dorée de la France. Ce fut un des soucis du comte du Luc de n'être pas assez large dans son hospitalité et s'il était sans crainte au sujet des provisions de bouche, il n'en était pas de même en ce qui concerne les lits, fort médiocres ou inexistant, des hôtels de Bade. L'ambassadeur s'en consolait en disant que dans une ville de plaisirs «les jeunes gens ne sont pas trop à plaindre quand ils sont bien nourris et mal couchés». <sup>4)</sup>

Les présentations officielles eurent lieu les 3 et 4 juin. Pendant ces deux jours, les grands personnages se rendirent mutuellement visite selon un cérémonial brillant mais compassé qui fit la joie de la foule des spectateurs accourus de dix lieues à la ronde. Hiéronyme Thormann, gouverneur du comté, et les avoyers von Schnorf et Dorer allèrent offrir leurs hommages aux missions allemande et française. A cette occasion

<sup>1)</sup> Avant de quitter Soleure, l'ambassadeur reçut la visite des patriciennes de cette ville et la relate avec humour en ces termes: «Les femmes de condition se sont avisées de venir en corps me faire leurs instances, c'est en tremblant que j'en rends compte à Vostre Majesté. Elles prétendent que Vostre vie appartient aux Catholiques et non à vous, Sire; sur ce pied, elles trouvent que Vostre Majesté mange trop de ragoust, et surtout de la salade le soir. Elles se sont mises à genoux, elles ont pleuré; et moy avec elles. Mais je n'ay eu garde de respondre que Vostre Majesté accordera leur requeste.» (Vol. 254, fol. 13.)

<sup>2)</sup> Sur le côté pittoresque et anecdotique du Congrès, voir notamment *Merveilleux*, *Amusements des bains de Bade* (Londres, 1739); *B. Fricker*, *Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden* (Aarau, 1880) et le *Diarium* de Dorer dans le «*Berner Taschenbuch*» (1864).

<sup>3)</sup> Du Luc s'exprime comme suit sur une partie de ses hôtes: «Les Suisses tant catholiques que protestants se disposent à venir bayer aux corneilles. L'usage est que pendant les diètes, l'ambassadeur du roi loge et nourrit maîtres, chevaux et valets; ce qui n'est point difficile, parce que les députés n'avoient point de suites et que les ministres des autres puissances ont grande attention de fermer leurs portes. Il n'en sera pas de mesme au Congrès, ainsy que j'ay déclaré qu'il y aura bien à manger et à boire pour tous, mais que je ne pouvois offrir qu'une botte de paille pour le coucher.» (Vol. 252, fol. 81.)

<sup>4)</sup> Vol. 248, fol. 118.



un conflit faillit se produire avec cette dernière aux sujets des titres. La diète des Protestants, dans le but de s'attirer l'appui de l'empereur, avait décidé le 8 avril, à Arau, de lui accorder le titre de Majesté catholique. Cette décision rencontra une opposition catégorique de la France et, à la suite d'une conférence tenue à Zurich, on convint de renvoyer la question à l'année suivante. Aussi les magistrats chargés de saluer les ambassadeurs qualifièrent l'empereur seulement de Majesté impériale.<sup>1)</sup>

Une multitude de baigneurs et de badauds quintuplait la population. On logea du monde dans tous les villages environnants. Jamais Bade ne vit une foule pareille, mélangée encore plus que d'habitude d'aventuriers, de truands et de ribaudes de toutes les nationalités.<sup>2)</sup> A tous les carrefours se montraient des histrions, des jongleurs, sans compter les marchands d'orviétan et les tireuses de cartes. Il fallut établir des campements hors la ville pour loger cette bohème qui rappelait la cour des Miracles.<sup>3)</sup>

Le Congrès s'ouvrit le 5 juin, sans autres témoins que les plénipotentiaires austro-français, assistés des secrétaires Du Theil et Benderieter.

La tâche s'annonçait facile puisqu'elle consistait en principe à mettre en latin les 37 articles arrêtés à Rastatt par le duc de Villars et le prince Eugène de Savoie, et à les compléter sur des points de détail. Un nuage s'annonçait pourtant dans la prétention des États protestants au sujet de la clause du 4<sup>e</sup> article de Ryswick et dans les revendications des cantons catholiques relatives au traité d'Aarau qu'ils espéraient faire abolir alors que les protestants en escomptaient la ratification.

L'ordre des travaux appelait: 1<sup>o</sup> les affaires de l'Empire et des Pays-Bas, 2<sup>o</sup> celles d'Italie, 3<sup>o</sup> les affaires d'Espagne. Au début tout marcha

<sup>1)</sup> Vol. 254, fol. 179.

<sup>2)</sup> Depuis la renaissance des Bains au XII<sup>e</sup> siècle, la liberté des mœurs ne fit que s'accroître. Ce fait ne tient pas seulement au milieu ambiant de l'époque, mais aussi à l'absence d'un «Stadtrecht»; d'autant plus que les établissements étaient des fiefs relevant de leurs seigneurs en matière de basse et moyenne justice. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'extension de la juridiction municipale aux Bains permit de légiférer sur les mœurs devenues par trop libres, aussi bien chez les ecclésiastiques que chez les laïques. (Voyez *A. Martin*, *Deutsches Badwesen*, p. 245. — *Höchle*, *Geschichte der Reformation i. d. Grafschaft Baden*, p. 20—25. — *Welti-Merz*, *Stadtrecht von Baden*, p. 135, 140, 206, etc.) A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le Conseil fixa, pour ces deux catégories, des règles et des pénalités concernant les prostituées, qui pullulaient, ainsi que les vagabonds. Celles-ci devaient disparaître des rues une heure après le couvre-feu. Les aubergistes ne pouvaient les loger plus de deux nuits de suite, etc. Les valets de ville et les gardes-bains reçurent l'ordre d'expulser des piscines publiques, non seulement les rôdeurs par trop méchants mais encore les vérolés des deux sexes.

Pendant plusieurs siècles, le Conseil et même la Diète eurent à s'occuper de tous ces indésirables dont le nombre était légion et qui ne disparaissaient que momentanément.

facilement. Depuis le 5 juin,<sup>1)</sup> les congressistes siégeaient régulièrement, sauf le jeudi et le dimanche, dans la salle des Diètes à l'Hôtel de ville et vers la fin du mois on parlait déjà d'une clôture prochaine. Il est vrai que, devant les *non possumus* opposés par les Autrichiens aux modifications proposées par les Français, on renvoyait à la fin des conférences la solution de ces litiges.

La question religieuse passa bientôt au premier plan des négociations. Les puissances réformées voulaient obtenir à Bade la radiation de cette fameuse clause,<sup>2)</sup> alors qu'à Rastatt les plénipotentiaires austro-français en avaient décidé le maintien, malgré les protestations de ces États qui la déclaraient contraire à l'esprit des traités précédents. Les puissances réformées fondaient leur optimisme sur une promesse de l'ambassadeur français à Londres, M. d'Iberville, au ministre de Prusse qui aurait reçu l'assurance que le roi ne ferait plus d'opposition à l'abolition<sup>3)</sup> de la dite clause. Cette déclaration ne cadrait certainement pas avec la mentalité de Louis XIV<sup>4)</sup>, ni avec les instructions<sup>5)</sup> données à ses plénipotentiaires au Congrès sur la question de religion. Une première entrevue eut lieu entre les ambassadeurs autrichiens et les envoyés des puissances protestantes, puis entre ces derniers et les ministres français. Ceux-ci, ne sachant jusqu'à quel point ils pouvaient faire fond sur l'Autriche, ne se montrèrent pas catégoriques dans leur manière de voir et attribuèrent à la cour de Vienne l'opposition principale aux demandes des Protestants. Mais lorsque, le 4 juillet, le comte de Metternich et ses collègues revinrent à la charge auprès de Messieurs du Luc et de Saint-Contest relativement à la clause, les diplomates français repoussèrent leur demande avec hauteur.<sup>6)</sup>

<sup>1)</sup> Les auteurs, même récents, donnent des dates erronées sur l'ouverture du Congrès ou sur l'arrivée des plénipotentiaires. Voir *Waldkirch*, *Bund und Staats-Hist.*, t. II, p. 870. *Zellweger*, t. II, p. 407. *Garden*, t. II, p. 334 et *Lengefeld*, p. 27.

<sup>2)</sup> Considérée par les États protestants comme contraire au traité de Westphalie. Elle les obligeait à tolérer sur leurs territoires des églises élevées ou partagées sur l'ordre de Louis XIV pendant l'occupation française. Leur nombre primitivement fixé à 29 s'était singulièrement accru, jusqu'au chiffre de 1922, souvent simplement parce que dans des localités une troupe de passage avait entendu la messe dite par l'aumônier. (*Garden*, op. cit., t. II, p. 171.)

<sup>3)</sup> *Lengefeld*, op. cit., p. 4.

<sup>4)</sup> *Garden* (t. II, p. 334) rappelle que le pape, sur la prière de l'empereur, envoya un bref au roi, le suppliant de s'opposer à cette suppression. Le père Letellier, confesseur de Louis XIV, reçut également des instructions pressantes dans ce sens.

<sup>5)</sup> Vol. 253, fol. 41.

<sup>6)</sup> *Ibid.*, fol. 95. Cette pièce est une lettre (copie) sans nom d'auteur ni de destinataire, mais dans le vol. 258, fol. 255, elle y figure de nouveau comme provenant du comte de Metternich, envoyé de Prusse, et adressée à son souverain.

Ce changement d'attitude doit s'expliquer, d'une part, par l'utilité d'écartier définitivement ce litige avant l'arrivée de M. de Witworth, ministre d'Angleterre, dont on redoutait l'intervention, et, d'autre part, ensuite de l'échange de vues qui avait eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet entre les ambassadeurs autrichiens et français sur les affaires de la Suisse.

En effet, le 2 juillet, Messieurs du Luc et de Saint-Contest écrivent au roi qu'ils ont eu l'occasion de connaître la manière de voir des Autrichiens sur cette matière et que Messieurs de Seilern et de Gœs semblaient être sans instructions précises à cet égard, sauf qu'ils savaient que: «l'empereur avait l'intention de rétablir l'abbé de Saint-Gall dans tous ses droits». <sup>1)</sup> Les plénipotentiaires français profitèrent de ces dispositions pour se plaindre de l'inauguration, faite la veille, du temple réformé de Bade et leur proposèrent une protestation collective auprès des cantons évangéliques. <sup>2)</sup> À cette demande les Autrichiens répondirent qu'étant sans ordres ils devaient auparavant en référer à Vienne.

Ces questions, qui venaient d'être ainsi mises au premier plan, tenaient en éveil la Suisse entière. Les cantons catholiques, navrés de l'issue néfaste de la guerre du Toggenbourg, mettaient leur dernier espoir dans le Congrès, qui, pensaient-ils, les remettrait sur pied. La France et l'Autriche, par intérêt politique, entretenaient ces illusions sans trop savoir de quelle façon rendre ces cantons de nouveau prépondérants. Ceux-ci obtinrent du Saint-Siège l'envoi d'un légat officiellement chargé de défendre leurs intérêts et ceux de la Curie devant le Congrès, mais en réalité Rome cherchait à y provoquer une entente entre Vienne et Paris en faveur de la religion catholique. Ce n'était pas chose facile, car la politique autrichienne du Vatican n'inspirait qu'une confiance limitée au roi de France et même de l'hostilité à sa chancellerie.

Le comte du Luc, depuis le remplacement du nonce Bicchi par Giacomo Carraccioli, sentait toute la puissance d'action de ce redoutable auxiliaire de Vienne et inspirateur <sup>3)</sup> du comte de Trauttmannsdorff, ambassadeur d'Autriche près les cantons catholiques à Bade. Carraccioli,

<sup>1)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi*. Bade, 2 juillet 1714. (Vol. 255, fol. 23—26.)

<sup>2)</sup> *Ibidem*, 2 juillet 1714: «Nous ne pouvons finir cette matière sans dire à Votre Majesté que les Cantons de Zurich et de Berne ne se sont pas contentés de faire élever, à la porte de cette ville cy un temple, contre la teneur des traités qu'ils ont conclus en dernier lieu avec les Catholiques, mais qu'on y a commencé d'y faire, hier, l'exercice de la Religion prétendue réformée. Un pareil empressement dans une démarche de cette nature, faite sous les yeux des ministres de Votre Majesté et de ceux de l'empereur, assemblez aussy solennellement, nous a paru digne d'attention.»

<sup>3)</sup> Le rôle de Carraccioli est bien défini dans *J. Dierauer*, *Hist. de la Confédération suisse*, t. IV, p. 255, et *Lengefeld* (p. 13) dit que le nonce reçut une lettre de félicitations du comte de Trauttmannsdorff pour sa conduite pendant la guerre du Toggenbourg.

rappelé pour la forme sur la demande du canton de Lucerne<sup>1)</sup> ensuite des mésaventures du Toggenbourg dont il avait été le principal artisan, séjournait toujours dans les petits cantons, continuant sa politique incendiaire entre les deux confessions et luttant sans trêve contre l'influence française. On comprit à Rome qu'un personnage moins compromis serait plus qualifié pour aller aux conférences de Bade, et le Saint-Père désigna l'ancien légat aux congrès de la Haye et d'Utrecht, le comte abbé Domenico Passionei, homme de cour, ami des Français, aussi lettré et distingué qu'aimable épicurien.

L'ambassadeur du Luc ne fut pas étranger à cette décision de la Curie, car, dans une missive au cardinal de la Trémoille, ambassadeur auprès du pape, il lui demande l'envoi d'un légat «pour tascher de concerner le roy et l'empereur en faveur des Catholiques suisses». <sup>2)</sup> Du Luc ajoute qu'il serait bon de donner lecture de sa lettre aux cardinaux Ottoboni et Gualterio, ce dernier parent de l'abbé Passionei. La nomination d'un légat aux sympathies françaises porta ombrage au parti Carraccioli, dont le cardinal Imperiali, oncle de l'ex-nonce, était, à Rome, le représentant très actif. On intrigua pour empêcher Passionei d'être reçu par les plénipotentiaires de l'empereur et ruiner son action dans les cantons catholiques où Carraccioli était resté l'éminence grise.<sup>3)</sup> Ensuite de ces manœuvres, le légat ne vint à Bade qu'au milieu de juillet — ses bagages et quelques domestiques l'y attendaient depuis quinze jours déjà; jusqu'alors les ministres autrichiens n'en voulurent pas entendre parler, l'abbé leur était suspect d'être un agent de la politique française, au même titre que ses protecteurs les cardinaux Gualterio et Ottoboni. Ce soupçon reposait sur la vérité car du Luc, dans une de ses lettres au roi, écrit: «Je ne sçaurois trop louer son zèle pour nostre religion et celuy qu'il tesmoigne en toutes occasions pour le service de Vostre Majesté.» <sup>4)</sup>

L'arrivée du légat donna une impulsion nouvelle aux Catholiques représentés à Bade par les Dürler, les Bezenval, les Zurlauben, etc.

<sup>1)</sup> La lettre du gouvernement lucernois dans laquelle il demande le rappel du nonce figure dans *Oechsli. Quellenbuch z. Schweizergeschichte*, p. 524.

<sup>2)</sup> Vol. 248, fol. 311. Cette idée de la Curie de rétablir l'unité religieuse en Suisse au moyen des Puissances étrangères catholiques n'est pas nouvelle. On la retrouve à différentes époques sous des formes diverses. Le marquis de Puyzieulx, prédécesseur du comte du Luc, reçut aussi des propositions dans ce sens de la part du nonce Vincenzo Bichi. (*J. de Boislisle. Le marquis de Puyzieulx et les Suisses.* p. LXXVII.)

<sup>3)</sup> Vol. 258, fol. 243.

<sup>4)</sup> Vol. 249, fol. 219.

Gaspard Schnorf,<sup>1)</sup> toujours fidèlement attaché à l'abbé de Saint-Gall, servait d'intermédiaire entre celui-ci, Bade et Vienne. Tous ces personnages se tenaient en contact avec les comtes du Luc, de Gœs et Passionei. Ce dernier, avec une ardeur juvénile, multiplait ses démarches auprès des plénipotentiaires pour leur faire adopter les mesures coercitives proposées par la Curie.<sup>2)</sup> Rome, outre l'abolition du traité d'Aarau — dont le comte du Luc se contentait, — exigeait encore le rétablissement des évêchés de Bâle, Lausanne, Genève et la restitution du pays de Vaud à la Savoie.

Jusqu'au commencement d'août, cette question, de laquelle dépendait la paix de l'Europe, resta en suspens, les ambassadeurs autrichiens<sup>3)</sup> déclarant par ordre qu'ils n'avaient pas encore reçu d'instructions en réponse à la demande de protestation faite par les plénipotentiaires français.<sup>4)</sup> Ceux-ci du reste attendaient que Messieurs de Seilern et de Gœs prissent l'initiative de propositions concrètes, car la cour de Vienne avait fait répandre le bruit dans les petits cantons que l'empereur allait restaurer la catholicité. Le 10 août, les ambassadeurs autrichiens informent Messieurs du Luc et de Saint-Contest qu'ils ont reçu l'ordre de se concerter avec eux, de savoir leurs vues et que seule l'union du roi et de l'empereur pourra sauver les cantons catholiques. Messieurs de Seilern et de Gœs demandèrent le secret réciproque vis-à-vis de Passionei et du pape. Puisque, ajoutèrent-ils: «le roy et l'empereur ont sceu se réunir icy sans son intermédiaire, pourquoy Leurs Majestez ne scauront-elles pas se passer de Sa Sainteté.»<sup>5)</sup>

<sup>1)</sup> Les *Schnorf* étaient de zélés serviteurs de la politique autrichienne, particulièrement Gaspard-Louis, avoyer de Bade et Beat Anton, sous-bailli du comté. Cette famille joua un rôle prépondérant dans la participation de Bade à la guerre du Toggenbourg. Annoblis et pensionnés de l'Autriche, les *Schnorf* ne dédaignaient pas non plus les grâces du roi et ses ambassadeurs s'en servaient à cause de leurs capacités et de leur influence dans les cantons catholiques. (Vol. 219, fol. 322 et passim.)

<sup>2)</sup> Voyez dans *Lengefeld* (p. 114—117) le Mémoire aux Puissances de Passionei, son «Eingabe an Eugen und Villars», ainsi que le Breve facultativo du pape Clément XI.

<sup>3)</sup> D'après leurs dépêches à la cour de Vienne (Mss. Zellweger cit. par *Lengefeld*, p. 40), ce serait du Luc qui aurait proposé une action commune en faveur des Catholiques. Il aurait même demandé, comme début, une démarche comminatoire auprès des cantons de Berne et de Zurich, les invitant à se tenir en repos. A ces propositions, l'empereur répondit que ses ambassadeurs devaient se déclarer sans instructions aussi longtemps qu'ils ne seraient pas fixés sur la sincérité de l'initiative française et la bonne foi de du Luc.

<sup>4)</sup> Suivant une lettre de Passionei au cardinal Paulucci, les plénipotentiaires français auraient été violemment irrités de l'inauguration du temple réformé qu'ils qualifient d'attentat, et que Paulucci appelle une abomination et une offense aux Catholiques. (*Lengefeld*, op. cit., p. 32.)

<sup>5)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi*. Bade, 13 août 1714. (Vol. 256, fol. 34.)

A ces ouvertures, les plénipotentiaires français répondirent qu'on ne leur avait pas donné d'ordres formels<sup>1)</sup> de traiter des affaires de la Suisse, mais que le roi voyait avec peine la désunion du Corps helvétique et que la concorde n'y pourrait être rétablie qu'en «contraignant les Protestants à rendre justice aux Catholiques». <sup>2)</sup> Le comte du Luc dit encore que si l'empereur était de bonne foi et ne cherchait pas ce prétexte pour s'établir en Suisse ou pour y faire revivre d'anciennes prétentions, il trouverait le roi tout disposé à tout ce qui sera convenable au bien de la religion.

Louis XIV fit naturellement un accueil empressé à ces avances qui répondaient à son désir. Il écrivit aux ambassadeurs que l'union proposée par l'empereur était d'autant plus nécessaire que celle des cantons protestants avec la Hollande devenait tous les jours plus étroite dans le but de maintenir le traité d'Aarau.<sup>3)</sup>

Une entente de principe se faisait donc entre les deux puissances, mais le manque de confiance qui subsistait entre elles empêchait l'une comme l'autre de prendre la responsabilité d'un plan d'attaque contre les cantons évangéliques. Le légat Passionei n'eut pas cette crainte. Avec l'assentiment du Saint-Père et très probablement sous l'inspiration<sup>4)</sup> de du Luc, il présenta un mémoire au Congrès, dans lequel sont exposés les *desiderata* du pape, la situation des cantons catholiques et un plan de campagne contre les hérétiques. Passionei propose que le 1<sup>er</sup> novembre une armée impériale forte de 20 000 hommes se trouve concentrée près du canton de Berne, pendant que le roi Très-Chrétien ferait camper simultanément 4000 soldats près de Genève, 15 000 en Franche-Comté et un pareil nombre à Huningue. Ceci fait, les deux souverains convoqueraient une diète extraordinaire à laquelle on donnerait un délai de huit jours pour remettre les choses en l'état où elles étaient en 1700. En cas de refus, le pape se faisait fort de faire attaquer les cantons protestants par

<sup>1)</sup> Effectivement les instructions de l'ambassadeur comportent seulement l'ordre du roi de s'opposer à ce que le Congrès ratifie le traité d'Aarau (vol. 252, fol. 81). Quelques jours plus tard (19 avril), le marquis de Torcy revient sur ce sujet et dit: «si les cantons protestants retirent quelque avantage des conférences, ce ne sera qu'à vous qu'il faudra s'en prendre».

<sup>2)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi*. Bade, 13 août 1714. (Vol. 256, fol. 35.)

<sup>3)</sup> *Le Roi aux Plénipotentiaires*. Versailles, 22 août 1714. (Vol. 256, fol. 48.)

<sup>4)</sup> Cette opinion ne se base pas seulement sur la collaboration du comte du Luc avec le légat (vol. 255, fol. 184; 256, fol. 232 et 257, fol. 100), mais encore sur une similitude de textes. En effet, dans la protestation de l'ambassadeur concernant le temple protestant, un tronçon de phrase: «sous les yeux des ministres, etc.» se retrouve dans l'«Eingabe Passioneis». De plus, son Mémoire aux Puissances contient des expressions analogues à celles que du Luc emploie dans ses lettres et mémoires au roi en date du 12 septembre 1714.

les catholiques pendant que les armées de l'empereur et du roi occuperaient temporairement tous les territoires qu'elles pourraient. Si l'étendue du succès le permettait, Sa Sainteté, d'accord avec les deux souverains, rétablirait les évêques de Bâle, de Constance et de Genève.

Ainsi la possibilité d'une intervention armée devenait peu à peu un danger tangible, lorsque la mort imprévue de la reine d'Angleterre<sup>1)</sup> arrêta momentanément la marche des négociations au Congrès. Cet événement ouvrit des perspectives nouvelles à la cour d'Autriche où une cabale intrigait contre le traité en discussion. On crut, à Vienne, que l'arrivée au pouvoir du parti des Whigs et l'avènement<sup>2)</sup> de Georges 1<sup>er</sup>, ex-généralissime de l'Empire, serait le point de départ d'une rupture prochaine avec Louis XIV.

Depuis le commencement de juillet, la marche générale des conférences s'était fort ralentie ensuite de la résistance opposée par les ministres autrichiens aux modifications que leurs collègues français demandaient à propos des litiges d'Allemagne et d'Italie. Messieurs du Luc et de Saint-Contest, par réciprocité, agissaient de même au sujet des réclamations autrichiennes; aussi les séances furent-elles réduites à deux par semaine. Ceci permit aux congressistes de se livrer encore plus complètement à la grande vie qui se menait jour et nuit dans Bade et ses environs. Néanmoins, le 8 août, le projet de traité fut à point et envoyé aux chancelleries de Paris et de Vienne aux fins d'examen.

L'attitude déjà habituellement assez froide des comtes de Gœs et de Seilern vis-à-vis du comte du Luc et de M. de Saint-Contest se ressentit encore du revirement politique produit à la cour d'Autriche par les événements d'Angleterre. Les plénipotentiaires du roi supportaient avec une irritation masquée par la politesse diplomatique la raideur des ministres de l'empereur. Durant trois semaines environ, les conférences chômèrent et l'on s'en remit à l'arrivée des ambassadeurs extraordinaires — escomptée pour le 15 — du soin de solutionner les quelques points réservés et de clôturer le Congrès.

En attendant, les fêtes succédaient aux fêtes, les festins aux festins. Les ambassadeurs du roi dépassèrent brillamment le légendaire faste princier des Amelot et des Puyieux. Messieurs du Luc<sup>3)</sup> et de Saint-Contest

<sup>1)</sup> Cette mort fut connue à Bade déjà le 16 et non le 20 août comme l'écrit Lengefeld (p. 45).

<sup>2)</sup> L'avènement de Georges 1<sup>er</sup> fit aussi naître certaines espérances chez les Réformés et, à cette occasion, Metternich, ministre de Prusse, offrit un gala aux envoyés protestants.

<sup>3)</sup> Le comte du Luc dépensa à lui seul plus de 100 000 écus. On trouva peut-être la note un peu salée à Paris, car, un an après, du Luc n'était pas entièrement remboursé, alors que M. de Saint-Contest avait été complètement payé. (Vol. 248, fol. 173.)

avaient table ouverte pour 100 personnes, toute la fleur du parti français s'y donnait rendez-vous, ainsi que les députés et patriciens qui venaient faire leur cour ou chercher leurs pensions. Dans les auberges de la ville et des Bains, ces ambassadeurs hébergeaient encore le menu fretin des commensaux habituels des diètes.<sup>1)</sup>

Les dames jouaient un rôle important dans ces festivités et les pléni-potentiaires savaient, avec un madrigal, offrir des bijoux de prix qui donnaient à leur politique une puissance singulière. Du reste, la liberté extraordinaire de mœurs qu'on pratiquait à Bade — déjà depuis des siècles — faisait de cette station un foyer d'intrigues politiques et autres.

Monsieur de Seilern offrit quelques dîners très brillants. L'un d'eux comprenait 36 plats, arrosés de flots de vin de Tokay dont l'ambassadeur avait envoyé un bateau entier. Quand au comte de Gœs, il fit des économies sur ses frais de représentation; il suivit en cela les traditions des ambassadeurs ordinaires d'Autriche dont le faste était réduit à sa plus simple expression.

Plusieurs seigneurs italiens, lassés de ces réjouissances perpétuelles, s'en allèrent avec une partie de la haute société française faire une pseudo-pénitence au couvent de Wettingen et y fondèrent une confrérie éphémère: l'ordre de l'Indépendance. Le légat Passionei fut le grand-prieur<sup>2)</sup> de cet ordre qui n'avait rien de mystique et dont les rites étaient surtout gastronomiques et bachiques. Le comte du Luc, invité aux soupers conventuels, reçut par acclamation le titre de Grand-maître du chapitre. Cette création du parti français intrigua fort Messieurs de Seilern et de Gœs qui crurent presque à une résurrection de la ligue de Smalkalde.

L'ordre de l'Indépendance ne dura que quelques semaines, trop vite passées pour les moines du couvent, qui se souvinrent longtemps de leurs frères d'un jour.

Cependant, de part et d'autre, on avait annoncé le départ de Vienne et Paris des ambassadeurs extraordinaires et leur arrivée à Bade pour le 25 août, lorsque le 20 la nouvelle se répandit dans la société que le prince Eugène n'avait pas encore quitté Vienne. Cette rumeur con-

<sup>1)</sup> Dans une lettre au chancelier Pontchartrain (vol. 205, fol. 54), le comte du Luc s'exprime ainsi au sujet de ses hôtes des diètes: «Je sors d'une diette où il n'a été question que de compliments, viande fort légère; mais en revanche des repas qui duroient sept heures. Les bons Suisses commencent cette fonction avec un flegme estonnant; on n'a pas plustost finy de porter les santé où on lève le cul, que la scène change, et jamais la cour du roy Pétaud n'y fit œuvre. C'est je crois de ces repas que nous vient l'admirable et scientifique mot de Pétaudière.»

<sup>2)</sup> Vol. 258, fol. 220 et suiv. Ce volume contient des lettres qui montrent que Bade de cette époque ressemblait fort à celle décrite par le Pogge en 1415.



firmée produisit une impression d'autant plus désagréable que le duc de Villars se trouvait déjà en Alsace et qu'il était difficile de l'atteindre par un courrier avant son arrivée à Bâle. Les plénipotentiaires français ne manquèrent pas de témoigner leur surprise du procédé,<sup>1)</sup> aggravé encore par le fait que Messieurs de Seilern et de Gœs laissèrent entendre que la clôture des conférences dépendait du bon plaisir d'Eugène de Savoie.

Un second incident accentua la tension entre les ambassadeurs. A l'occasion de la Saint-Louis, le 25 août,<sup>2)</sup> on célébra la fête du roi de France. Tout le Congrès, sauf les ministres autrichiens — qui avaient accepté l'invitation, — assista au service solennel en l'église paroissiale et au grandiose gala qui suivit. Cette abstention concertée causa une grande sensation et l'on y vit presque le signe d'une rupture. Cependant le comte du Luc se contenta de manifester sa colère dans les dépêches<sup>3)</sup>, ne voulant pas donner prétexte à un éclat.

Le projet de traité était de retour depuis le 20, avec des modifications de détails nécessitant quelques conférences. Celles-ci reprirent vers la fin du mois, mais un dernier accroc faillit gêner les affaires. Les ministres plénipotentiaires français demandaient pour le duc de Villars<sup>4)</sup> la qualification de: *Celsissimus*, comme dans le traité de Rastatt. Messieurs de Seilern et de Gœs refusèrent catégoriquement, sous le prétexte que ce titre ne se donne qu'aux princes du sang et que si, à Rastatt, on avait fait une exception, c'était parce que le traité n'était pas solennel. Il fallut dépêcher un courrier au prince à Schaffhouse pour le mettre au

<sup>1)</sup> Cette attitude des Autrichiens n'était pas nouvelle. *H. Martin* (Hist. de France, t. XIV, p. 580) dit qu'à Rastatt, l'Autriche, en traitant de la paix, croyait accorder une faveur à la France. — Vis-à-vis des Suisses, Vienne se gênait encore moins et cette morgue — de Trauttmansdorff notamment — fut certainement une des causes des insuccès chroniques de la politique autrichienne.

<sup>2)</sup> C'est vers cette époque que le peintre bâlois Rudolf Huber fut chargé — par le comte du Luc probablement — de commencer à peindre la scène du Congrès. Ce tableau, disparu depuis lors sans laisser aucune trace, se trouvait depuis 1840 au musée du Palais de Versailles sous le nom de: «Congrès de Rastatt». En 1903, M. Hyrvoix de Landosle établit qu'il s'agissait du congrès de Bade, car à Rastatt il n'y eut comme négociateurs que le prince Eugène et le duc de Villars.

Nous avons photographié ce tableau et l'avons signalé au Musée National de Zurich ainsi qu'à la rédaction du Dictionnaire des artistes suisses pour corriger la biographie de Rud. Huber.

<sup>3)</sup> *Du Luc à Villars*. Bade, 30 août 1714 (Vol. 256, fol. 172): «Ils ont été réduits (les ambassadeurs autrichiens) à passer teste à teste cette journée, présentement ils sentent tout le ridicule du party qu'ils ont pris, ils n'ont pas mesme l'adresse de cacher la honte qu'ils ont été qui vraisemblablement est accompagnée de la crainte d'estre désaprouvés de leur maistre.»

<sup>4)</sup> Un exprès de du Luc parvint à atteindre Villars vers Huningue où il resta une dizaine de jours sous le prétexte d'inspecter les places fortes d'Alsace. (Vol. 255, fol. 90.)

courant du conflit. Eugène de Savoie, très aimablement, donna son assentiment au titre demandé, mais à condition que Villars arriverait en même temps que lui à Bade et non après.<sup>1)</sup>

Comme on le voit, l'atmosphère ambiante du Congrès était moins que confiante et il n'était plus question pour le moment d'une action violente contre les cantons réformés. Du reste, le comte du Luc et M. de Saint-Contest semblaient rassasiés de leurs collègues du Saint-Empire et leur ressentiment<sup>2)</sup> trouvait un écho caractéristique à la chancellerie de Paris.<sup>3)</sup> Aussi la cour de Vienne jugea nécessaire de charger le prince Eugène d'une dernière tentative, mais directement auprès du duc de Villars.

Dans l'après-midi du 5 septembre, les ambassadeurs extraordinaires arrivèrent à deux heures d'intervalle. Le prince Eugène envoya un officier au maréchal pour lui faire part de sa présence et le saluer. Peu après, les autorités vinrent *in corpore* présenter leurs hommages aux glorieux envoyés de l'empereur et du roi de France, puis, dans la soirée, le duc de Villars, entouré des ambassadeurs ordinaires et de leurs suites, rendit visite à Eugène de Savoie. La fleur du Congrès fit cortège aux grands personnages, encadrés de gardes et de porte-flambeaux qui ouvraient avec peine un passage dans la foule immense accourue de dix lieues à la ronde pour voir les dernières réjouissances, annoncées depuis plusieurs semaines.

Après l'échange des politesses, le prince s'excusa de son retard et affirma que la politique n'y était pour rien; il blâma en outre l'attitude de Messieurs de Seilern et de Gœs, surtout leur abstention aux fêtes du roi pour lequel Eugène de Savoie déclara avoir des sentiments de profonde vénération.<sup>4)</sup>

Le lendemain matin, à neuf heures, le prince et les ambassadeurs autrichiens rendirent à Villars la visite de la veille chez le comte du Luc où il logeait. On discuta deux heures durant les articles du traité, puis celui-ci fut paraphé; la ratification solennelle étant renvoyée au jour

<sup>1)</sup> Depuis le 3 sept., Villars se trouvait à Brougg où l'ambassadeur avait envoyé son fils, le marquis du Luc, et une suite pour le recevoir. Le maréchal ne devait pas se mettre en route pour Bade avant que le prince n'y fût lui-même signalé.

<sup>2)</sup> *Du Luc à Villars.* Bade, 3 sept.: «Quoique la négociation dont nous sommes chargés depuis trois mois nous ai si fort mis pour ainsy dire sous les ordres des Impériaux que nous n'ayons entendu autre chose que ces termes: l'empereur ne veut point cecy ou veut celà, nous n'y sommes point si fort accoustumés que nous ne soyons capable de secouer le joug, . . . » (Vol. 255, fol. 155.)

<sup>3)</sup> *Torcy à Du Luc.* Paris, 7 sept.: « . . . je souscry aussy à la maxime d'aller la sonde à la main avec ces messieurs plein d'honneur et de sincérité dont le Conseil de Vienne est composé.» (Vol. 255, fol. 193.)

<sup>4)</sup> *Les plénipotentiaires au Roi.* Bade, 7 sept. (Ibid., fol. 173.)

suisant. En prenant congé de Villars, Eugène de Savoie lui fit part de l'ordre qu'il avait reçu d'avoir avec lui un entretien particulier sur des sujets dont les ambassadeurs n'étaient point informés. Quoique étonné de cette demande insolite, le maréchal prit rendez-vous pour la soirée.

Dans son rapport à Louis XIV sur cette conversation, le duc de Villars dit que le prince entama la question des cantons catholiques et déclara d'emblée la volonté de l'empereur de prendre «toutes les mesures jugées nécessaires par le roi en faveur des dits cantons». <sup>1)</sup> Le maréchal répondit que Messieurs du Luc et de Saint-Contest étant informés à fond des intérêts de S. M., il n'estimait pas possible de discuter cette question sans eux. Eugène de Savoie dut se ranger à l'opinion de Villars et l'on convint de reprendre le sujet avec les autres plénipotentiaires, après la clôture du Congrès. <sup>2)</sup> Néanmoins, la conversation continua animée pendant trois heures sur toutes les faces du problème européen intéressant les deux monarchies.

Par une pluie battante, les missions se rendirent à l'Hôtel de ville le 7 septembre, vers 8 heures du matin, pour l'échange des signatures et l'apposition des sceaux au traité. Les ambassadeurs s'enfermèrent durant trois heures dans l'antique salle des Diètes, puis, les portes ayant été rouvertes, la foule se précipita, avide d'assister à la clôture de l'instrument diplomatique qui terminait un long conflit. Le secrétaire français Du Theil lut la moitié du document et Benderieter, secrétaire allemand, lut le reste. Ensuite, Eugène de Savoie signa à droite, Villars à gauche et les autres plénipotentiaires au dessous. Après quoi les deux généraux s'embrassèrent réciproquement et saluèrent, le premier, les ambassadeurs français, et le second, les ministres autrichiens, pendant que l'assistance criait: Vive l'empereur! Vive le roi!

Le Congrès s'était clos, repoussant les prétentions des Etats protestants concernant le 4<sup>me</sup> article de Ryswick, les revendications territoriales de nombreux princes <sup>3)</sup> et les desiderata des cantons évangéliques. Ceux

<sup>1)</sup> *Villars au Roi*. Bade, 7 sept. 1714. (Vol. 256, fol. 179—183.) Le contenu de cette missive est reproduit dans ses grandes lignes et par endroits presque littéralement dans les Mémoires de Villars (t. IV, p. 37—41. Edit. de la Soc. Hist. de France). Pourtant au sujet de la Suisse il ressort d'un passage de la lettre que, déjà à Rastatt, Villars et le prince Eugène jetèrent des jalons d'une entente entre les deux souverains, notamment en ce qui concerne la religion catholique.

<sup>2)</sup> Dans une autre lettre à Torcy, en date du 10 sept. (ibid., fol. 204—207), Villars dit, à propos de la conférence tenue la veille avec tous les plénipotentiaires réunis, qu'il a été en contact étroit avec le prince et que: «son espérance est encore plus grande qu'à Rastatt d'établir une intelligence solide et durable entre le roi et l'empereur».

<sup>3)</sup> Au fol. 196 du même volume, Villars mentionne les princes italiens qui ne voulurent pas assister à la publication de la paix. Le maréchal ajoute: «ils ont tous une mine rechignée et leurs propos ne le sont pas moins.»

de confession catholique n'avaient obtenu encore pour leur part que des promesses, malgré tous les efforts de Passionei, qui, déjà à la fin de juillet, avait reçu du saint-père une protestation<sup>1)</sup> solennelle contre le rejet du programme de la Curie par les plénipotentiaires. Cette pièce devait être jointe à 13 autres provenant de différents mécontents et déposées aux archives de Bade. Toutefois, la chancellerie refusa d'entériner ce document et il resta pour compte au pape.

En prévision de la conférence décidée entre les ambassadeurs au sujet des affaires de la Suisse, le comte du Luc fit certainement part au légat du changement à vue produit par les ouvertures du prince Eugène et de la décision imminente qui allait être prise. Passionei alors, pour renforcer son premier mémoire, en fit remettre un second<sup>2)</sup> à Villars<sup>3)</sup> et au prince. Ce document est un appel du saint-père en faveur des cantons catholiques et de l'abbé de Saint-Gall; l'auteur sollicite d'une manière pressante l'intervention des deux puissances pour rétablir l'ancien état de choses et secourir les catholiques qui en ont un besoin urgent.

Le prince Eugène avait produit une bonne impression aux Français, et le comte du Luc, qui, la veille encore, ne trouvait pas d'expressions assez fortes contre les ministres autrichiens et leur «mauvaise foy», sentit son ressentiment fondre sous l'influence du *Savoyard*. L'ambassadeur de Louis XIV n'hésita plus alors à traduire sa pensée vis-à-vis des cantons protestants par un projet écrit — ce que les plénipotentiaires autrichiens ne voulurent jamais faire — et, le 9 septembre, les diplomates réunis le discutèrent concurremment avec celui de Passionei.<sup>4)</sup> Le plan de du Luc est exposé dans deux mémoires.<sup>5)</sup> Le premier, minutieusement détaillé, donne le chiffre des troupes nécessaire à l'expédition, l'état des places

<sup>1)</sup> Ce «Breve facultativo» de Clément XI a été publié par Lengefeld (p. 116—117).

<sup>2)</sup> Imprimé dans *Zellweger* (t. II, p. 418) d'après l'original se trouvant dans les rapports du prince Eugène à Vienne. — Il n'y a pas de traces de ces mémoires dans les dépêches françaises.

<sup>3)</sup> Quoique Villars n'allât à Bade que pour mieux solenniser la signature de la paix, il reçut des instructions étendues concernant tous les litiges. (Vol. 256, fol. 57—65.) Celles-ci ne contiennent rien au sujet des affaires suisses. On peut en déduire que le roi n'attachait pas une grande importance aux avances de l'Autriche sur cette question. Peut-être aussi Louis XIV préférerait-il voir l'union proposée discutée par ses ambassadeurs ordinaires, car à Rastatt Villars s'était montré assez médiocre négociateur. (*Lavisse*, *Hist. de France*, t. 8<sup>1</sup>, p. 138.)

<sup>4)</sup> *Lengefeld* (p. 41), n'ayant pas connaissance du contenu des mémoires de du Luc mentionnés dans les dépêches du légat à la Curie, croit que ceux de Passionei sont les mêmes, mais faits par l'ambassadeur et estampillés par Rome pour leur donner plus de poids. D'après cet auteur, du Luc aurait agi ainsi par crainte de se mettre en avant.

<sup>5)</sup> Voir ces mémoires à l'appendice.

et villes de la Suisse, le nombre des canons qui s'y trouvent etc. La question du ravitaillement y est aussi traitée.

Comme dans d'autres projets similaires antérieurs,<sup>1)</sup> l'ambassadeur néglige les complications étrangères inhérentes à un coup de force contre les Réformés, et, pour éviter toute possibilité d'intervention, il repousse l'idée du légat d'une concentration des armées impériales et royales aux frontières de Berne et de Zurich suivie d'un ultimatum à ces cantons. Ce serait, dit du Luc, donner aux Protestants le temps de chercher du secours. Il préconise donc l'invasion rapide par deux armées fortes chacune de 20 000 hommes, l'une française, l'autre autrichienne, conjointement aux forces des cantons catholiques, et prêtes à marcher sur le signal des généraux du roi. Le second mémoire fixe plus particulièrement la distribution des forces catholiques et la situation topographique et stratégique des cantons intéressés.

Après une discussion d'une heure et demie, la séance fut levée sans que l'on prit de décision ferme, le prince Eugène<sup>2)</sup> ayant émis l'avis d'agir sur Berne et Zurich par la persuasion<sup>3)</sup>, alors que du Luc persistait en faveur de la manière forte, seul moyen d'après lui de faire restituer les conquêtes des Protestants. A la sortie de la conférence, le comte du Luc rencontra Passionei auquel il fit des compliments pour son plan, trouvé un des meilleurs, dit-il, mais l'ambassadeur ajouta que son efficacité n'en serait démontrée que dans l'application.

Les missions allaient se disloquer sans qu'une solution intervînt, tous les ambassadeurs faisaient leurs préparatifs de départ; aussi le lendemain de cette séance on conféra de nouveau<sup>4)</sup> chez le comte de Seilern,

<sup>1)</sup> Dès son arrivée en Suisse, l'ambassadeur du Luc vit que le principal obstacle à la politique du roi était le canton de Berne et surtout l'avoyer Willading: homme incorruptible — chose rare dans cette triste époque. Le comte du Luc trouve que: «Messieurs de Berne imitent la grenouille qui voudrait devenir de la taille du bœuf». (Vol. 205, fol. 36.) Plus tard, les intrigues bernoises avec l'Angleterre et la Hollande pendant la guerre de succession, au sujet de la Franche-Comté notamment, ne furent pas pour modérer les sentiments de l'ambassadeur (Vol. 218, fol. 65). Vint ensuite la guerre du Toggenbourg. L'ambition de Berne dans cette occasion, sa victoire et celle des Réformés soulevèrent la colère de du Luc. Il parcèle le roi de ses propositions de mesures violentes contre Berne en particulier. (Vol. 225, fol. 96; — 231, fol. 29; — 235, fol. 2, 85 etc.)

<sup>2)</sup> On fondait à Rome les plus grandes espérances sur les démarches du prince en faveur des cantons catholiques et la Curie estimait qu'il était le mieux qualifié pour cette mission. (Dépêche de Paulucci à Passionei, 1<sup>er</sup> sept.: *Lengefeld*, p. 45.)

<sup>3)</sup> Suivant la version autrichienne (*Lengefeld*, p. 47—48.)

<sup>4)</sup> Les dépêches des plénipotentiaires français sont muettes quant aux détails sur ces deux conférences, et la seconde n'est même pas mentionnée. Cette brièveté dans le compte-rendu des ambassadeurs (vol. 256, fol. 172—178) provient de ce que Villars devait arriver à Paris pour faire son rapport au roi avant la venue du courrier ordinaire

sous le couvert d'un dîner d'adieu qu'il offrait aux ministres plénipotentiaires. Suivant la version autrichienne, le comte du Luc revint à la charge pour des mesures violentes et cela avant l'hiver, car plus tard les circonstances seraient moins favorables. Le duc de Villars reconnut que c'était le seul moyen efficace d'amener les cantons réformés à composition, mais il fit des réserves sur l'opportunité de mesures aussi radicales avant qu'on fût absolument fixé en ce qui concernait l'attitude de l'Angleterre et la marche des événements dans ce pays. Finalement, il fut convenu de laisser aux cours respectives, informées par leurs ambassadeurs du projet de du Luc, le choix des décisions à prendre pour en assurer l'exécution.<sup>1)</sup>

Ces intrigues, après la clôture officielle du Congrès, inquiétèrent fortement les Protestants, qui, déjà au début des conférences, se préparaient militairement et diplomatiquement au danger qu'ils prévoyaient. La solidarité des puissances réformées vis-à-vis des cantons évangéliques fut plus complète et plus active dans cette occurrence que lors de la discussion du 4<sup>me</sup> article de Ryswick.

Berne et Zurich auraient voulu voir consacrer par le Congrès le nouvel état de chose créé ensuite de la guerre du Toggenbourg, et ce desideratum forma le principal objet de la mission officieuse de l'envoyé bernois, le fameux Saint-Saphorin. On espérait faire insérer dans le traité un article complémentaire reconnaissant la Suisse «en l'état où elle se trouve actuellement». Ce vœu dura ce que durent les roses, c'est-à-dire pas longtemps, car il allait trop à l'encontre de la politique française, autrichienne et romaine. Un article additionnel<sup>2)</sup> mentionna bien la Suisse mais dans les mêmes termes que ceux du traité d'Utrecht.

Cet échec des Protestants est aussi l'œuvre d'une cabale de pensionnés bernois, agents secrets de l'ambassadeur du Luc. Lorsque, au mois de mai, il fallut désigner un envoyé pour le Congrès, les conseillers Thormann et Manuel parvinrent à faire évincer le général de Pesmes de Saint-Saphorin — la bête noire de du Luc, — bien qu'il eut été désigné par les conseils de la République. La cabale<sup>3)</sup> fit nommer Jérôme

<sup>1)</sup> Durant toutes ces négociations, les dépêches autrichiennes attribuent à l'initiative française les mesures discutées, qui auraient été accueillies à Vienne «avec la plus grande méfiance» (*J. Dierauer*, loc. cit., t. IV, p. 266). Ce point de vue ne cadre pas avec les démarches des ambassadeurs autrichiens ni avec la mission spéciale du prince Eugène.

<sup>2)</sup> Vol. 353, fol. 204, du fonds Allemagne. Ce tome comprend surtout des pièces provenant du Congrès de Bade et attribuées par erreur à ce pays.

<sup>3)</sup> Jérôme d'Erlach touchait une pension secrète de 3000 livres par an; Ch. Thormann, 1150 livres; son frère Jérôme, gouverneur du comté de Bade, 400 livres; le major Manuel, 500 livres; Ernst, 400 livres, etc. (Vol. 240, fol. 295; — 261, fol. 58.)

d'Erlach,<sup>1)</sup> espion du comte du Luc à Berne et à Vienne. C'est ce personnage qui fut chargé de la défense des intérêts des cantons protestants, avec Gaspard Escher, de Zurich, homme intègre et de grande capacité.

Le parti Willading devant l'imminence du danger, obtint pour Saint-Saphorin la charge de représenter à Bade l'électeur de Hanovre, mais en réalité il était envoyé bernois. Au commencement de juillet, Saint-Saphorin arriva muni des instructions de Berne et voulut se mettre en rapports avec les plénipotentiaires français. Ceux-ci refusèrent de le recevoir.<sup>2)</sup> Cet essai d'entrée en matière était du reste inutile, car le comte du Luc possédait non seulement une copie des instructions mais encore celle des rapports secrets de Saint-Saphorin sur ses missions dans les cours étrangères.<sup>3)</sup> Le tout transmis par Thormann et autres.

Dans ces conditions, il devenait impossible de gagner quelque chose pour le présent. Néanmoins Escher et Saint-Saphorin mirent tout en œuvre auprès des envoyés des princes protestants à Bade afin de neutraliser l'entente du roi et de l'empereur, et lorsque, vers la fin du Congrès, cette union se manifesta ostensiblement, elle trouva aux côtés de la Suisse réformée: l'Angleterre, la Hollande ainsi que les souverains allemands de la même confession.

Avant de quitter Bade, le comte du Luc envoya au roi un rapport<sup>4)</sup> sur les conférences relatives aux cantons catholiques, plus les deux mémoires constituant le plan de campagne contre les Protestants. L'ambassadeur donne en même temps ses appréciations nouvelles sur les plénipotentiaires autrichiens. Du Luc semble un peu gêné de sa volte-face vis-à-vis des comtes de Gœs et de Seilern, mais cette impression est fugitive, le vieux renard provençal n'en étant pas à une pirouette près pour le bien du service. L'ambassadeur revient à un mémoire<sup>5)</sup> de 1713 dans lequel il prétend démontrer au roi la

<sup>1)</sup> Jérôme d'Erlach servit comme officier dans le régiment de son oncle au service de France et fit la campagne de Catalogne. Après avoir abjuré le protestantisme devant Mgr. de Grignan, évêque de Perpignan, il épousa une jeune fille de petite noblesse roussillonne. Deux ans plus tard, d'Erlach abandonna femme et enfant, rentra à Berne et s'y remaria avec la fille de l'avoyer Willading. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, nous trouvons d'Erlach général au service de l'empereur. Ses fonctions le mirent à même de connaître les projets des alliés qu'il transmettait à Paris et ce furent ses renseignements qui permirent aux Français de battre le général Mercy dans son raid sur la Comté. La vie scandaleuse d'Erlach, ses mœurs étranges et sa bigamie connue ne l'empêchèrent pas de succéder à son beau-père, après la mort de celui-ci, dans ses fonctions d'avoyer de la république de Berne.

<sup>2)</sup> Vol. 247, fol. 213.

<sup>3)</sup> Vol. 254, fol. 48—52.

<sup>4)</sup> Vol. 255, fol. 209.

<sup>5)</sup> Vol. 249, fol. 49—51.

nécessité d'abattre le canton de Berne, coupable de refuser les grâces royales. Le comte du Luc insiste ensuite sur l'opportunité de réduire la puissance des Protestants, la situation étant favorable à une action et les cantons catholiques, désespérés, prêts à se jeter dans les bras de l'empereur<sup>1)</sup> si on ne les rétablissait pas de nouveau comme avant la guerre.

Louis XIV, dans une longue missive,<sup>2)</sup> répond à son ambassadeur dont il passe en revue tous les arguments. Avec une lucidité remarquable que l'âge n'a point altérée, le Roi fait la critique de l'intervention armée proposée et souligne les conséquences possibles qui en découleraient. Il pèse tous les risques et conclut pour la négative. Le grand monarque, au soir de la vie, ne voulait plus de guerre; mieux renseigné sur l'échiquier européen que le comte du Luc, il savait que des mesures coercitives envers les cantons réformés déchaîneraient un embrasement général. De plus, Louis XIV conservait une arrière-pensée de méfiance irréductible contre la maison d'Autriche et c'est dans ce sentiment surtout qu'il faut chercher le vrai motif du rejet de l'intervention proposée.

Cette fin de Congrès, qui s'annonçait si grosse de menaces, n'occasionna donc que de la peur, mais elle laissa les cantons des deux confessions encore plus aigris et excités les uns contre les autres, au grand dommage de l'unité helvétique, car les cantons catholiques ne pouvaient supporter l'idée de l'intangibilité du traité d'Aarau, conclu sur les promesses de Louis XIV qu'il ne serait que provisoire.<sup>3)</sup> La fin des conférences ne leur ayant apporté aucune assurance positive, ils en éprouvèrent un désespoir mêlé de colère et le comte du Luc, chargé de terminer avant son départ les négociations pour le renouvellement de l'alliance, sentit le prestige et l'influence de la France subir une atteinte dangereuse au bénéfice de l'Autriche. En effet, Vienne, secondée par la Curie, combattait énergiquement ce renouvellement et l'ambassadeur Trauttmannsdorff était ouvertement appuyé par Carraccioli qui avait «prestres et moines à sa dévotion».<sup>4)</sup> Passionei, dans une situation

---

<sup>1)</sup> Confirmé dans *Dierauer*, t. IV, p. 242. Auparavant ces cantons s'étaient offerts comme sujets au roi de France qui refusa (vol. 236, fol. 154), les engageant à prendre patience jusqu'à la conclusion de la paix générale qui changerait les choses (vol. 234, fol. 122 et 185).

<sup>2)</sup> Voir à l'appendice, pièce III.

<sup>3)</sup> *Le Roi à du Luc*. 20 juin 1712. (Vol. 235, fol. 175.)

<sup>4)</sup> *Du Luc au Roi*. Soleure, 15 mars 1715. (Vol. 259, fol. 190.)



fausse, n'osait combattre le redouté neveu du cardinal Imperiale,<sup>1)</sup> et le concours qu'il apportait au comte du Luc était presque nul.<sup>2)</sup>

D'autre part, les patriciens et dirigeants des cantons intéressés profitaient de cette lutte d'influences pour mettre leurs suffrages au plus haut prix, et les dépêches de l'ambassadeur fulminent spécialement contre une catégorie de ces dirigeants qui, non contents de doubler leurs prétentions habituelles, recevaient aussi des *grâces* de l'empereur. Néanmoins, malgré l'or versé,<sup>3)</sup> le comte du Luc, afin d'obtenir le vote de la diète, dut s'engager aux fameuses «réversales» sans lesquelles l'alliance n'eut pas été ratifiée,<sup>4)</sup> alors même que suivant les exigences des Catholiques les cantons protestants<sup>5)</sup> n'y auraient jamais eu accès sans renoncer aux traités d'Aarau et de Rorschach.

Le renouvellement de l'alliance eut comme conséquence logique l'abandon par l'Autriche du projet d'union ébauché à Badeet de venu sans objet, ensuite de l'inféodation des cantons catholiques à la France.

Ennet-Baden.

H. Mercier.

<sup>1)</sup> *Du Luc à la Trémoille*. Soleure, 20 février 1715. (Vol. 248, fol. 175.)

<sup>2)</sup> Suivant une lettre de du Luc à Torcy, du 2 mai 1715 (vol. 249, fol. 287), le pape aurait donné ordre à Passionei de combattre le renouvellement de l'alliance. Pour tranquilliser le légat, l'ambassadeur le fit assister à la lecture du traité le jour de la cérémonie, mais caché derrière un rideau de manière à ne pas être vu des députés.

<sup>3)</sup> Pour combattre les menées du nonce et de Trauttmannsdorff, le comte du Luc distribua parmi les cantons catholiques 245,000 livres à titre extraordinaire durant l'année 1714, sans compter près de 500,000 livres de pensions habituelles. La diète pour le renouvellement coûta 118,000 livres (vol. 261, passim). Le stock des médailles promises n'étant pas suffisant, l'ambassadeur dut en payer la valeur séance tenante aux bénéficiaires qui ne voulurent pas lui faire crédit.

<sup>4)</sup> Dans cette même lettre (p. 21, no. 3), du Luc regrette amèrement ces versales qu'il fit «sur les continuelles réquisitions de la diète» et sans lesquelles il eût dû licencier les députés.

<sup>5)</sup> Jusqu'au printemps 1714, du Luc comptait les faire participer au renouvellement. (Vol. 254, fol. 13.) Comparez, sur ce renouvellement d'alliance, la version de *J. Dierauer*, t. IV, p. 259—264.

## Appendice.

*A. E. Suisse*  
*vol. 256,*  
*fol. 209-214.*  
*Copie.*

I.

Baden, 12 Septembre 1714.

Le Comte Du Luc au Roi

Sire

Je n'entreprendrai point d'informer Votre Majesté de la manière dont nous avons traité le point des affaires de la Suisse avec les Impériaux, et particulièrement avec le prince Eugène de Savoie, depuis la signature du traité. M. le maréchal de Villars sera auprès de V. M. avant qu'Elle reçoive cette lettre et il est plus capable que personne de lui rendre le compte le plus exact.

Je crois seulement devoir supplier V. M. de vouloir faire accompagner le récit qui lui sera fait de ce qui s'est passé icy de la lecture d'un mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter, le 8 mai de l'année dernière.

Votre Majesté y verra combien il importe à son service de prendre des précautions contre la mauvaise volonté et la puissance des Bernois. Ce canton est certainement très mal disposé à l'égard de la couronne de V. M. et l'on en doit craindre les effets, s'il n'a un frein qui les arrête.

Votre Majesté sait qu'il peut armer plus de 60 mille hommes et les faire entrer dans votre Royaume depuis la Haute-Alsace jusqu'au pays de Gex, et qu'il faudrait des forces très supérieures pour empêcher cette irruption des Bernois ayant une étendue de 45 lieues pour choisir un passage.

Un moyen plus praticable et plus certain d'assurer les frontières des Etats de V. M., de ce côté là, est l'établissement, dans la Suisse même, d'une puissance assez redoutable à ce Canton également insolent et malintentionné, pour le contenir et pour faire avorter les desseins de l'avoyer Willading et de sa faction, auxquels toutes les bontés de V. M. et toutes les attentions de son ambassadeur ne feront jamais prendre l'esprit qui devrait animer tout leur Canton. Si les vues formées dans les entretiens que nous venons d'avoir, dont M. le maréchal de Villars informera V. M., sont praticables et si l'Empereur y apporte autant de bonne foi que V. M., elles réduiront infailliblement les Bernois à la nécessité de demeurer en repos. Leur pouvoir apparent, qui les rend si audacieux, tombera, et avec lui leurs mauvaises intentions; dans leur impuissance, ils cesseront de s'éloigner de V. M. et recoureront à sa protection. Votre Majesté les traitant alors avec la bonté qui lui est naturelle, les vrais compatriotes de ce Canton agiront avec liberté et V. M. les verra attachés aux intérêts de sa couronne plus qu'ils ne l'ont jamais été. Mais si, par des raisons que je ne suis pas capable de prévoir, V. M. prend le parti de laisser la Suisse dans l'état où elle se trouve, les Catholiques, perdant l'espérance qu'ils ont encore en son secours, s'adresseront à l'Empereur, sans précaution, sans réserve et sans ménagement, moins en vue de recouvrer ce qu'ils ont perdu que de conserver ce qui leur reste. Par là, V. M. perdra

l'autorité qu'elle avait dans le corps des Catholiques, sans en acquérir chez les Protestants, et les uns et les autres étant pour lors opposés à ses intérêts, quoique conduits par des idées différentes, il arrivera que quand l'Empereur ou toute autre puissance voudra employer les Suisses contre le service de V. M., il ne sera pas possible de l'empêcher.

Ce que j'ai l'honneur de représenter à V. M. ne porte rien qui détruise le projet du renouvellement d'alliance: il paraît toujours très nécessaire, mais son exécution ne produira aucun fruit si la partie de la Suisse qu'il attachera de nouveau à V. M. n'est en estat de la servir utilement, et j'ose dire qu'il sera bien plus facile à V. M. de porter cette partie au degré convenable de puissance, par le moyen de ses forces et de celles de l'Empereur jointes, que si V. M. y employait les siennes seules. J'ajouterai donc que la conjoncture paraît favorable et même qu'il est de la prudence de ne pas la laisser échapper.

J'avoue à V. M. que, jusqu'à l'arrivée du prince Eugène, j'avais regardé les Impériaux comme des gens qui cherchaient grossièrement à nous tromper; mais je crois avoir reconnu, depuis qu'il est ici, que ses collègues manquaient et d'instruction et de capacité. Néanmoins, quoique j'aye plus de confiance à l'habileté du principal ministre de la cour de Vienne et au crédit qu'il a auprès de son maître, je ne laisse pas de penser qu'il est nécessaire qu'en formant entre V. M. et l'Empereur le concert dont il s'agit l'on prenne toutes les précautions capables d'empêcher que ce Prince ne puisse, après l'entreprise commencée, l'abandonner, et, par conséquent, laisser V. M. dans l'impossibilité de la finir seule et chargée de la haine que ce projet peut inspirer aux Puissances protestantes.

Il n'y a qu'une union constamment maintenue entre votre M. et l'Empereur, jusqu'à la parfaite exécution, qui puisse empêcher ces puissances de concevoir une juste jalousie de cette entreprise, puisque les deux parties allant d'un pas égal, elles seront assurées que l'une ne permettra pas que l'autre en tire une augmentation de force. Le prétexte que d'ailleurs elles pourront prendre du préjudice que cela peut causer à leur religion sera très faible, lorsqu'il paraîtra que le principal objet de V. M. et de l'Empereur est de rétablir l'union du Corps helvétique et de remettre les choses sur le pied où elles étoient en 1700. Cette époque n'est point éloignée et il est facile de démontrer que tous les cantons ont un intérêt de rétablir les choses sur ce pied. Il ne paraît pas, Sire, qu'il convienne à V. M. d'aller au delà, quoique notre Sainte Religion dût en tirer de grands avantages; mais Dieu ne demandera point compte à V. M. des maux auxquels elle n'aura pu remédier sans exposer ses peuples à une nouvelle guerre, après tout ce qu'elle a fait pour le bien de cette même Religion et pour la justice. Je demande très humblement pardon à V. M. de la liberté avec laquelle je lui expose mes idées: je la supplie de vouloir considérer qu'elles partent d'un esprit toujours occupé et uniquement rempli de ce qui peut augmenter la gloire et le bonheur de son règne.

Je suis etc.

Le Comte du Luc.

Arch. Aff.  
Etrangères  
vol. 249,  
fol. 179—181.  
Copie.

## Mémoires.<sup>1)</sup>

### I.

1. L'affaire dont il s'agit va persuader toute l'Europe de l'étroite union entre le Roy et l'Empereur. Elle donnera de l'espérance à la Catholicité abbatüe et vraysemblablement contiendra les Protestans dans des bornes convenables.

2. On connoit l'estat de la Suisse et par conséquent l'extrême foiblesse de la Catholicité qui va infailliblement périr si les deux puissances ne s'unissent intimement pour procurer son restablissement.

3. L'insolence des Cantons de Zurich et de Berne est connue. Personne n'en peut mieux parler que les ministres de l'Empereur. Elle augmente par le changement arrivé en Angleterre et par l'étroite union contractée essentiellement entre Berne et les Etats-Généraux.

4. En vain entreprendroit-on une négociation amiable avec ces deux Cantons de la part du Roy et de l'Empereur, on y seroit certainement trompé. Sous les apparences d'une négociation ils gagneroient du temps et obtiendroient infailliblement tant des puissances maritimes que celles de leur Religion en Allemagne, qu'elles parleroient si haut qu'il seroit difficile de suivre ces veües, sans craindre une guerre de religion qu'on ne croit pas devoir hazarder dans le temps présent.

5. Il seroit plus naturel que leurs Majestés s'accordassent dans un grand secret affin d'exécuter la chose avec célérité, ce qui seroit très possible parce que les deux cantons n'ont point de troupes réglées sur pied et que le manque d'officiers pour conduire leurs milices, surtout celuy de Zurich dont les bourgeois et le peuple sont peu aguérés.

6. Dans les deux cantons il n'y a pas une seule place qui puisse soustenir un siège de 24 heures, et le pays est très riche et en estat de fournir à la subsistance des troupes tant en grains qu'en fourrages. On assure de plus que les peuples sont très mécontent du gouvernement; qu'en déclarant en entrant qu'on vient pour les protéger et contenant les troupes dans une exacte discipline, adjoustant que les paysans qu'on trouvera sous les armes seront punis et leurs maisons désertes bruslées, il s'en trouvera très peu qui oseront s'armer quelques ordres qu'ils puissent avoir de leur souverain.

7. Le Pays de Vaud, qui fait la principale force du canton de Berne, est cruellement mécontent de ce gouvernement et, en luy promettant de luy procurer la liberté en luy donnant la forme d'un canton ou d'une république, ce pays, bien loin d'estre contraire, favoriseroit le projet et on pourroit l'unir étroitement avec les cantons de Fribourg, de Soleure et la république de Valais.

<sup>1)</sup> Ces deux mémoires ne sont ni datés ni signés mais la lettre qui les accompagnait est datée du 12 sept. Elle était adressée à Torcy ainsi qu'un double de chaque mémoire. (Vol. 256, fol. 215.) — Note H. M.

8. A l'esgard de Zurich, l'Empereur estant en estat d'entrer à l'improviste sur ses terres, on respond que les 5 cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, de Zug et d'Unterwald, se joindront aux forces impériales pour marcher contre la capitale de Zurich qui n'est point forte et d'où estant le maistre la guerre est finie de ce costé là.

9. Du costé de Berne, il faut estre assuré qu'une partie des forces de Lucerne, tout le canton de Fribourg, de Soleure, et la république de Valais aussy bien que l'Evesque de Basle se joindront aux François. Si cette vérité peuestre démontrée comme on en doute pas, comment des gens ainsy surpris pourront-ils se deffendre de subir la loi des plus forts? Mais pour l'estre et finir cette affaire en moins de quinze jours, il importe que Leurs Majestés soient parfaitement concertées et qu'au mesme moment que leurs forces entrent, l'une du costé du Rhyn et l'austre par l'Alsace ou la Franche-Comté.

10. On ne parle point des précautions qui doivent estres prises de la part de l'Empereur tant pour des munitions de bouche et de guerre, que pour l'artillerie, parce qu'on n'est pas instruits de l'estat des places et des magasins que S. M. J. a au voisinage de la Suisse, et c'est surquoy les deux généraux doivent se concerter.

11. A l'esgard de la France, on peut compter qu'estant averti on trouvera dans la ville de Soleure 8 ou 10 mille sacs de farine en attendant que par des charroys ou sur le pays attaqué on trouve à les remplacer. On trouvera de plus dans la mesme ville des canons, environ 6 de 24 livres et 8 de 18 ou 16 livres. L'arsenal de Soleure étant composé d'environ 60 pièces, grosses ou petites, et quelques mortiers. Il n'y a aujourd'huy qu'environ 40 milliers de poudre. On pourroit éviter l'éclat de se servir aussy de l'artillerie et des munitions du canton de Fribourg, mais aujourd'huy on ne peut pas dire en quoy le tout consiste.

12. Il reste à examiner quelles forces chacune des deux puissances doit employer pour parvenir à la fin qu'elle se propose. L'auteur de ce mémoire est persuadé qu'avec vingt mille hommes de chaque costé, en moins de quinze jours l'affaire sera consommée et l'accord entre les deux religions signé, duquel les deux puissances se déclareront garantes réciproquement, car il ne s'agit pas d'anéantir les Protestants mais uniquement de restablir la balance et de retirer la Catholicité de l'oppression où elle se trouve et de sa totale perte.

13. On peut en deux manières commencer la chose. La première seroit qu'ayant leurs forces suffisantes aux frontières et étant en estat d'exécuter son projet, on assemblast une Diette Générale à laquelle on déclareroit les intentions de Leurs Majestés, et qu'à faute de s'y conformer sur le champ on prendroit les voyes convenables pour se faire entendre. Ce premier party souffre une difficulté qui est que d'abord les Protestants se verront convoquez, ils ouvriront leurs yeux, se concerteront entre eux, et par des courriers réclameront la protection des puissances de leur religion et par là éviteront de suivre les conseils qui leur seront donnés. On n'a pas lieu de craindre que l'Angleterre et la Hollande viennent secourir Zurich et Berne, mais il importe d'examiner

Il ne seroit pas dangereux que ces deux puissances fissent des protestations contre le traité qu'on obligerait les deux cantons de signer, et profitant des conjonctures il en arriveroit de ce mesme traité ce que nous espérons qui arriveroit de celuy d'Arau.

Le second projet paroist le plus court et le plus assuré. Ce seroit de faire entrer les troupes des deux partyes avec une déclaration saintement observée qu'on entre point en Suisse comme un ennemi, mais au contraire pour y restablir le calme, la justice et l'union; et pour cela se rendre maistre des deux cantons, convoquer la Diète générale, entendre les plaintes et les raisons réciproques, après quoy on fonderoit une règle fondée sur la justice et sur les anciens traités de la Nation, de laquelle règle Leurs Majestés seroient perpétuités garantes.

Enfin si on ne prend ce party, il faut regarder la Catholicité perdue en Suisse et compter que cette nation soumise aux deux cantons, deviendra également redoutable aux deux puissances. On ne fait point mention de Basle, Schaffhouse, Glaris et Appenzel protestants parce que les deux premiers se contiendront pour la deffence de leur propre pays, sans quoy les Catholiques les envahiront. On ne fait pas non plus mention de Neufchastel parce qu'il ne sera pas difficile de le contenir, outre qu'avant que les ordres de Berlin fussent arrivés la chose seroit finie.

## II.

Si le Roy prend party de faire entrer ses troupes dans la Suisse pour obliger le canton de Berne à rendre justice aux Catholiques et restablir l'ancienne union du Corps helvétique. Aussy tost que le comte du Luc sçaura les intentions du Roy, il disposera les choses de la manière suivante, et Sa Majesté peut estre assurée que, de ce costé là, il n'y a pas lieu de craindre que l'exécution soit douteuse.

Le canton de Berne est limitrophe avec la république du Valais. Cette république, également zélée pour sa religion et déterminée à suivre les ordres et les conseils du Roy, aura quinze mille hommes en armes pour entrer sur les terres du canton de Berne, de la manière et au temps qui luy seront prescrits par les généraux de Sa Majesté.

Le canton de Fribourg, malgré son mauvais gouvernement, estant aussy limitrophe de celuy de Berne, pourra de son costé jeter dans les terres de ce dernier au moins huit mille hommes auxquels on pourra joindre trois ou quatre mille du canton de Lucerne pour la partie de ce mesme Canton voisine de Berne.

Soleure, joint à l'évesque de Basle, pourra mettre en campagne six mille hommes qui n'auroient que deux heures de chemin pour aller de leur capitale sur les terres des Bernois. Ce sera au général chargé de l'exécution de disposer ces milices d'une manière utile à la cause commune.

Il faut observer que [de] la ville de Soleure à celle de Berne il n'y a que six heures de chemin, le pays est bon et assez uni eu égard au reste de

la Suisse. On trouvera sur cette route des monticules, et de temps en temps des bois qui sont séparés les uns des autres.

On approche de la ville de Berne par une hauteur, cette ville est commendée de tous costés. Elle est enfermée de murailles, en certains endroits quelques morceaux de fortifications irrégulières, mais le tout ensemble ne vaut rien.

Les peuples du canton, les plus proches de la ville sont très mécontents du gouvernement et, en les prenant par une déclaration qui les nécessite de rester dans leurs maisons, on a lieu de croire que peu en sortiront pour courir à la deffence de la capitale de laquelle s'estant rendu maistre, l'affaire sera finie et l'on croit qu'il conviendrait de convoquer la diète générale des cantons et républiques dans la mesme ville.

Il faudra tenir prest une déclaration qui n'ai rapport qu'au pays de Vaud, que l'on fera répandre par les émissaires qu'on a en ce pays, et suivant que les choses se tourneront, le Roy examinera s'il sera du bien de son service de laisser ce mesme pays au Bernois ou de le séparer en luy donnant une forme de république ou de canton.

Les choses prestes à s'exécuter on fera donner les airs nécessaires à la Ville de Genève par le Résident que le Roy y tient, affin que cette république se tienne en repos. On prendra la mesme précaution à l'égard de Neufchastel et de Valengin.

Ce qu'on dit icy à l'égard de Berne pourra également s'exécuter contre Zurich par les cantons qui l'avoysinent et l'on en fait point mention icy parce que la chose regarde les Impériaux. Au surplus M. le Mareschal a le canevas sur lequel on a conféré, il aura la bonté de se souvenir que le tout n'a point esté composé pour estre présenté aux yeux de S. M. et que c'est à luy d'en tirer le précis pour le faire à loisir autant qu'il luy paroistra convenable.

A. E.

III.

Suisse

Le Roi au Comte Du Luc.

Vol. 255,

Fontainebleau, 24 sept. 1714.

fol. 223—226.

Copie

Mons. le comte Du Luc

La dernière lettre que vous m'avez écrite de Bade le 12<sup>e</sup> de ce mois rapelle les représentations que vous m'aviez desja faites sur le malheureux estat des cantons catholiques, et sur l'importance qu'ils ressentent au plus tôt les effets de ma protection, soit pour les empescher de prendre des résolutions et des engagements entièrement contraire au bien de mon service, soit pour préserver la Religion de sa ruine totale en Suisse. Vous me rendez compte des conversations que vous avez eues sur ce sujet avec le Prince Eugène de Savoie, et je vois que les dispositions que vous avez trouvées de sa part vous ont inspiré de nouvelles idées que vous m'expliquez bien nettement par le mémoire joint à votre dernière lettre. Suivant votre plan rien n'est plus facile que d'obliger les Protestants, dont la puissance est proprement renfermée dans

les deux cantons de Berne et de Zurich, a restablir l'union du Corps helvétique, en remettant les choses sur le pied où elles estoient en l'année 1700. Rien en mesme temps n'est plus dangereux pour le bien mesme de mon Royaume que de souffrir la puissance excessive du canton de Berne et dont l'expérience m'a fait connoître la mauvaise volonté. Vous m'exposez la foiblesse et le désespoir des Cantons catholiques et vous prévoyez sagement les extrémités où ces deux motifs sont capables de les porter aux préjudice de mes intérêts, des anciennes alliances et de celle que je veux renouveler encore avec ces Cantons. Enfin les éclaircissements que vous me donnez sur cette importante matière ne laissent rien à désirer, et je puis, après avoir entendu la lecture de votre lettre et de vos mémoires, décider ce qui convient davantage au bien de mon service.

Comme je souhaite d'unir autant qu'il est possible les intérêts de la Religion et les miens, son estat présent en Suisse seroit un motif très pressant et très capable de m'engager à prendre les résolutions que vous me proposez, si je considerois seulement l'estat du Corps helvétique, sans porter en mesme temps mes vües sur celuy de toute l'Europe; mais véritablement lorsque je fais réflexion sur la situation présente des affaires générales, il m'est aisé de voir que le bien de la Religion, celuy de mon Royaume, enfin l'intérêt commun de toutes les nations demandent également *que la paix soit maintenue*, et je comprends en mesme temps que ce seroit donner le signal d'une nouvelle guerre que d'employer présentement la force pour obliger les Cantons protestants à restituer ce qu'ils ont obtenu par le traité d'Aarau, à rendre justice aux Catholiques, enfin à restablir l'ordre ancien et l'union entre les membres du Corps helvétique suivant ce qui s'observoit en l'an 1700.

Vous sçavez qu'il y a desja longtemps que le canton de Zurich et celuy de Berne prevoyant que je pourray les y forcer, et que, soit crainte véritable de leur part, soit dessein d'entretenir toujours la défiance de mes projets et de mes entreprises, ils n'ont pas cessé de représenter vivement, en Angleterre et en Hollande, que s'ils n'estoient protégés, les Catholiques appuyez de mes secours les accableroient après la conclusion de la paix générale. Vous estes informé des instances que les Anglois et les Hollandois, excitez par les représentations, m'ont faites en leur faveur. J'ay respondu que je desirois le repos de la Suisse; que j'avois travaillé à réunir les Cantons lorsqu'au préjudice de leurs véritables intérêts la guerre s'estoit malheureusement allumée entre eux. J'ay taché de faire comprendre à la feue reine de la G<sup>de</sup> Bretagne et aux Estats Généraux, que le moyen de conserver la tranquillité de la Suisse estoit de persuader aux Cantons protestants de se relascher des avantages qu'ils avoyent acquis par la supériorité de leurs armes et que je croyois incompatible avec l'union qui devoit régner entre les Cantons. Il m'a été répliqué que les Catholiques ayant esté les agresseurs, il estoit juste que les Protestants jouissent de quelques avantages médiocres dont ils s'estoient contentez lorsqu'ils estoient maistres d'imposer la loi à leurs ennemis; que leur modération méritoit des louanges, et qu'ils avoient tesmoigné leur zèle pour



le bien commun de la Patrie, en prescrivant eux mesmes des bornes aux avantages qu'ils pouvoient retirer de l'heureux sort de leurs armes.

Les choses en cet estat, la Reyne de la G<sup>de</sup> Bretagne est morte, et ses intentions admirables pour le maintien de la paix générale ne servent plus de règle aux Régens que le Roy de la G<sup>de</sup> Bretagne, son sucesseur, a establies pour gouverner ce Royaume pendant son absence. La plupart d'entre eux opposez au gouvernement précédent ont voulu suivre une route contraire, et pour cet effect ils ont cherché des prétextes de rupture, ramassant avec soin tous les sujets qu'ils ont imaginé de se plaindre de contraventions qu'ils supposaient que j'avois faites aux derniers traittez. J'ai bien voulu répondre à chaque article de leurs plaintes et les détruire par des raisons évidentes et solides; ensuite, estant persuadé de la sagesse de leur nouveau Roy et de l'intérêt qu'il a de conserver la paix, j'ay déclaré que ce seroit désormais qu'avec luy que j'éclaircirois ces matières de contestations. Il m'asseure qu'il veut concourir avec moy au maintien de la tranquillité publique, et je le crois; mais il ne seroit pas le maistre de suivre un projet si conforme à ses propres intérêts, si je donnois à la Nation angloise un prétexte spécieux de reprendre les armes, et s'en seroit un, si j'entrois à mains armées dans les terrain des Cantons protestants; car aussitôt il ne seroit question que de guerre de religion; mon union nouvelle avec l'Empereur donneroit lieu de le publier et de le croire, les princes protestants de l'Empire et les Hollandois se croiroient menacez, par conséquent également obligez à concourir à leur deffense commune.

Je crois que l'exécution du projet que vous me proposez seroit facile, mais elle allumeroit avec la mesme facilité un nouveau feu dans l'Europe. Zurich et Berne seroient forcez de se soumettre pour un temps aux conditions que je leur imposerois de concert avec l'Empereur, mais qui que ce soit ne pourroit répondre des événements d'une guerre qui renaitroit certainement et qui seroit d'autant plus vive que la Religion serviroit de prétexte à la passion de bien des gens ennemis déclarez de la paix, et depuis qu'elle est faite, toujours occupez de trouver les moyens de la rompre et de replonger l'Europe en de nouvelles calamitez.

Je veux croire que la sincérité de l'Empereur est parfaite, que ses intentions sont droites et pures, et qu'ayant pris avec moy des engagemens pour le bien de la religion en Suisse, il ne s'écartera jamais des mesures que j'auray concertées avec luy; mais s'il arrive que ce Prince reprenne et suive l'ancienne politique de sa maison, si ceux qui seront chargez de ses ordres, imbus des vieilles maximes de la Cour de Vienne, font naître des difficultez à l'exécution de ceux dont ils seront chargez, s'il survient des incidents capables de produire premièrement de la froideur, ensuite une rupture ouverte, j'auray travaillé à *former une ligue contre moy en faveur de l'Empereur*, croyant travailler uniquement à procurer un juste soulagement aux Catholiques de la Suisse. Après avoir bien pesé toutes ces considérations, j'ay décidé qu'il ne convient ny au bien général de l'Europe ny à celui de mon Royaume, ny mesme à celui de la Religion, de fournir aux Protestans une cause de guerre; ou tout au

moins un prétexte si spécieux de reprendre les armes, qu'aucun d'eux ne s'en dispenseroit.

Employez donc vos soins à consoler autant qu'il sera possible les Cantons catholiques de l'état où ils languissent, soutenez leurs espérances et fortifiez les en leur faisant voir que l'alliance qu'ils renouvelleront avec moy va m'engager encore plus à ne pas les abandonner; mais tachez de faire comprendre aux plus sages, que le succès des affaires dépend de sçavoir choisir les conjonctures propres à les entreprendre, et qu'en précipitant l'exécution d'un projet on le ruine pour jamais. Il faut laisser à l'Europe le temps de voir calmer ses agitations passées. J'auray cependant le loisir de connoistre les véritables sentiments de l'Empereur, de juger du fondemens que je puis faire sur les assurances que le Prince Eugène vous a données, et comme personne ne peut douter de mon zèle pour notre Sainte Religion, les gens éclairés des principaux Cantons catholiques doivent s'asseurer que je veilleray à ses intérêts de manière qu'ils n'auront pas besoin de chercher d'autre protection que la mienne; celle de l'Empereur sera toujours dangereuse à la Suisse, et certainement il n'est pas de la saine politique d'ouvrir, sous quel prétexte que ce soit, la porte de son pays à un Prince qui depuis longtemps conserve des prétentions sur l'état qui implore son secours. Sur ce etc.

### **Artisti ticinesi del XVI secolo. Gian Antonio e Pietro Castelli da Melide.**

Già è saputo che la famiglia dei Castelli di Melide fu una delle più cospicue del Luganese de' secoli passati, devota anche all' arte, cui offerì parecchi ottimi lavoratori. Sono conosciuti e celebrati Francesco Castelli, scultore ed architetto, operante intorno alla metà del XVI secolo; Gian Domenico Castelli, architetto e scultore, padre del più celebre Francesco, soprannominato Borromini, il crudele e implacabile nemico del cav. Maderno, architetto di San Pietro di Roma; Matteo Castelli, architetto del re di Polonia, artista del XVII secolo. Il primo e l'ultimo nacquero a Melide: Castelli Gian Domenico, in vece, ebbe i natali a Bissone, tutta via appartenendo all' istesso illustre casato.

Oggi abbiamo da aggiungere a cotesti due altri nomi, due artisti poco conosciuti: Gian Antonio e Pietro Castelli, fratelli tra di loro ed entrambi «all' arte del gesso» consagrati, la cui operosità sta a cavalcioni fra il XVI e il XVII secolo, occupando però particolarmente quello. Appartenevano al ceppo di Melide ed eran figli di Quirico.

Ne forniscono i lor nomi ed i lor titoli d'arte due documenti pergamenacei che noi trovammo a Mendrisio, presso un privato.<sup>1)</sup>

Uno de' documenti, recante la data del 1608 c'informa come dinanzi agli ambasciatori dei dodici cantoni, radunati a Baden, fossero comparsi i fratelli Giovanni Antonio e Pietro Castelli di Melide esponendo una supplica rispettosa e divota.

Essa tendeva ad ottenere il porto dell' armi proibite ne' paesi elvetici per sicurtà delle persone e dei beni loro. La chiesta era appoggiata a questa considerazione, la quale rivela alcune opere de' nostr' artisti dello stucco: ch' eglino per cinque anni e mezzo avevano lavorato nei cantoni svizzeri, specie ad Altdorf e nella cattedrale di Wettingen, presso a Baden, esplicando una fedele e assidua attività. Or gli artisti, al momento del rimpatrio, richiedevano da' signori, «a titolo di speciale onoranza», la licenza di portare tutte l'armi proibite.

E la licenza fu volentieri accordata «siccome ben meritata», atteso, dice la lettera su pergamena, che si tratta di «fedeli lavoratori e di persone pacifiche».

Ecco la porzione interessante del documento, che in alcuni punti è lacero:

«Thundt kundt unnd Bekennendt offentlig mit dissen brieff, das uff hüt datto vor unns erschinen sind die Kunstrychen Ersamen unnd Bescheidnen unssere gethrüwe Liebe Underthonen Johann Anthoni unnd Petter Castell gebrüederen von Milj unsser Landtschafft Louwis mit yngelegter Undertheiniger Supplication an uns diennstlich Lanngeimde (langende?), wyln sy in unserer Eidtgenosschafft sonderlich zuo Urj by unssern gethrüwen Lieben alten Eitgnossen im houptflechen Altorff, als auch in unsser Graffschafft Badenn würdigen Gottshus Wettingen . . . . (K)unst unnd Gippser arbeit mit allen trywen und flis fünffthalb Jar gearbeitet, wellen wier Inen in Irem Abscheiden zuo sonderer Verehrung alle Verbottne weer . . . . u. zuo schutz unnd schirm Ires Lybs und Läbens haab und guot sicherheit in unssern Lannden ennet gebirgs getragen gnedigelig verwilligen.»

Il permesso del 14 luglio 1608 fu, parecchi anni dopo, chi sa perchè, cassato da' reggitori della vogtia di Lugano; ma i fratelli, confidando nella benevolenza dei sovrani ambasciatori i quali sapevan apprezzare la fama loro come artisti, si volsero novellamente a' rappresentanti dei dodici cantoni. I quali, con lettera pure stesa su pergamena, del 19 luglio del 1612, riaffermando la stima in che erano tenuti i due

<sup>1)</sup> Il signor Battista Borella, alla cui liberalità nel mostrarci, per l'esame e l'interpretazione, i documenti che possiede, tributiamo le debite grazie.

fratelli gessatori («beyden gypseren gebrüderen»), racconfermarono la licenza del porto di «qualsivoglia arma proibita».

I due fratelli e il genitore loro sono nominati in un altro documento pergamenaceo, che noi potemmo parimente osservare, datato da Baden li 27 di settembre del 1606. Da esso appare che un agente «sive Procuratorem honestorum virorum Quirici Patris et Petri atque Anthonij filiorum eius legitimorum familia Castelli de Melide» erasi presentato avanti gli ambasciatori de' dodici cantoni a dimandare la licenza «ad lacus littus, iuxta nominatum oppidum Melide, è regione horti, qui ad ipsos pertinet, vivarium ex asseribus ligneis construere, hunc in usum ut in eo pisces vivos et recentes ad multum tempus osservare possint.»

La richiesta per il vivaio dei pesci fu esaudita, come le posteriori: nella lettera non si fa, però, verun cenno alla professione de' due fratelli.

Gian Antonio e Pietro Castelli, figli legittimi di Quirico, furono, quindi, due abili stuccatori, la cui operosità, più che quinquennale, spiegata di là dall' alpi, si concentrò ad Altdorf e a Wettingen, nell' antica cattedrale. La stima ond' erano onorati da' cantoni sovrani è un segno della loro abilità artistica.

\* \* \*

Ho detto, incominciando, che Antonio e Pietro Castelli sono artisti poco conosciuti, poichè i lor nomi comparvero finora una sola volta nelle investigazioni storiche. Nel 1882 l'*Indicatore della antichità svizzera*<sup>1)</sup> pubblicava, per intiero, un contratto d'opera dove ricorrono i nomi del maestro Ulrico Oere, cittadino e scultore di Zurigo, e dei «Khunstreichen Meistern *Anthonio und Petro den Castellen* gebruederen und Francisco Martian von Lowys». Questo contratto, steso addi 18 di settembre dell' anno 1606 dall'abate Pietro II del convento di Wettingen, concerne lavori di decorazione in istucco da eseguirsi in quel monastero.

È' quasi superfluo rilevare che i maestri «den Castellen» sono i medesimi artisti citati nelle nostre carte. I nostri accenni documentari sono, però, più espliciti e completi nelle generalità, imperocchè ne dichiarano il luogo d'origine e il nome del padre. Rilevante è la circostanza che il contratto di Wettingen precede di pochi giorni la curiosa supplica relativa al vivaio de' pesci.

<sup>1)</sup> Pag. 283 e seg. Cfr. anche Hans Lehmann, *Das Kloster Wettingen und seine Glasgemälde*, Argovia, 1909, p. 37; Carl Brun, *Schweiz. Künstler Lexikon*, Frauenfeld, 1905, vol. I, p. 279 e 280; J. Stämmli, *Die Pflege der Kunst im Ktn. Aargau ecc.* Argovia, 1903, p. 72, 186, 190; Boll. stor. Svizz. Ital. 1882, p. 168; Idem, 1904, p. 50. E. L. Girard è nell' errore quando afferma che Antonio e Pietro Castelli erano di Lugano. Ved. il Lessico di C. Brun, loc. cit.

Le opere che l'abate del convento di Wettingen affidava allo scultore zurigano, al luganese Marziano e a' nostri artisti eran moltissime: bisognava ornare di stucchi e popolar di statue il coro, la nave trasversale, le cappelle. La mercede fu stabilita in 1850 corone, oltre il vitto; essa doveva esser pagata in diverse rate, nell' ordine seguente: corone 150 a San Martino del 1606, 600 all' istess' epoca del 1607, 500 nel '608 et 600 nel '609.

Adunque, il lavoro assunto dai Castelli e dai lor compagni avrebbe dovuto, secondo le previsioni, durare fino a quasi tutto l'anno 1609. Nel luglio del '608, però, essi già pensavano a rimpatriare, e agli ambasciatori riuniti in Baden presentarono la nota dimanda per il libero porto d'armi, abilmente sostenendo che una simile licenza avrebbe costituito il miglior premio dell' opera e della fedeltà loro, che potevasi offrire ai richiedenti al momento di partirsene («in Ihrem Abscheiden»).

A completare le notizie raccolte intorno a questo ceppo de' Castelli, citeremo ancora un documento ticinese dove è menzione di altri oscuri ma certo abili artisti. È la fondiaria della parrocchia di Melide dell' anno 1525, nella quale si nomina, fra gli altri, il «magister quiricus de Castello filius quondam magistri petri... de melide». Costui si presentò, insieme con un Fontana, dal vicario<sup>1)</sup> della diocesi in Como, come messo, nunzio (traduciamo letteralmente dal documento), sindaco e procuratore della comune e degli uomini di Melide, chiedendo la separazione della sua terra dalla parrocchia di Carona, donde fin allora dipendeva.

A taluno parrà subito di poter opinare esser cotesto Quirico, artista esso pure, il padre di Pietro e Antonio; ma noi dobbiamo avvertire che le date del 1525 e del 1606 distano fra di loro ottantun anno, e questo ragguardevole spazio di tempo, a cui occorre ancora aggiungere almeno il periodo della giovinezza, rende molto dubitativa l'identità delle due persone. Bisognerebbe ammettere che l'esistenza del maestro Quirico sia stata più che centenaria. È dubito che la cosa passerebbe per strana.

Lugano.

Avv. Luigi Brentani.

---

<sup>1)</sup> Boll. storico S. J., anno 1908, p. 21 e segg.

## Die Exemptionsformel zu Gunsten der Schweiz im westfälischen Frieden.

Der Artikel, durch welchen in den Friedensschlüssen von Osnabrück und Münster die Unabhängigkeit der Schweiz vom Reiche ausgesprochen wurde, lautet in seinem wesentlichen Inhalt:

Cum item caesarea majestas . . . declaraverit, praedictam civitatem Basileam caeterosque Helvetiorum cantones in possessione vel quasi plenae libertatis et exemptionis ab Imperio esse, ac nullatenus ejusdem Imperii dicasteriis et judiciis subjectos, placuit hoc idem publicae huic pacificationis conventioni inserere . . .

In den Uebersetzungen, welche unsre Geschichtschreiber von dem Artikel geben, liest man regelmässig: der Kaiser habe erklärt, dass die Stadt Basel und die übrigen Kantone der Helvetier im Besitz *so gut wie* voller Freiheit und Exemption vom Reiche seien. Die Worte «*vel quasi*» werden dabei in einem beschränkenden Sinne aufgefasst; es wird ihnen die Bedeutung beigelegt, als ob der Kaiser damit sagen wollte, dass der Ausdruck «*possessio plenae libertatis et exemptionis*» eigentlich zu weit gehe und nur annähernd richtig sei.

Die Interpretation ist irrig. Was das «*vel quasi*» in Wirklichkeit heisst, ist jedem, der römisches Recht studiert hat, ohne weiteres klar. Man hat es lediglich mit einem *terminus technicus* der Rechtssprache zu tun. Dies ist auch z. B. in Bluntschlis Bundesstaatsrecht ausdrücklich angemerkt,<sup>1)</sup> aber, wie es scheint, nicht deutlich genug, um allgemein verstanden zu werden. Sonst könnte die unrichtige Uebersetzung sich nicht in unsern besten Geschichtsbüchern<sup>2)</sup> forterhalten. Es erscheint daher nicht überflüssig, den Sachverhalt einmal im Anzeiger für schweizerische Geschichte darzulegen.

*Possessio* (Besitz), im Unterschiede von *dominium* (Eigentum) besteht darin, dass jemand eine Sache tatsächlich in seiner Gewalt hat und wie sein Eigentum behandelt. Der Besitzer wird vom Richter gegen Eingriffe dritter Personen geschützt und hat nur dem zu weichen, der sich als Eigentümer auszuweisen vermag. Durch Ablauf der Verjährungszeit kann sich der Besitz in Eigentum verwandeln.

Das gleiche Verhältnis findet statt, wenn es sich nicht um Eigentum, sondern um ein beschränkteres Recht an der Sache handelt. Wer einen Niessbrauch oder eine Grunddienstbarkeit tatsächlich ausübt,

<sup>1)</sup> Bluntschli, Geschichte des schweizerischen Bundesstaatsrechts. S. 247, Note 11.

<sup>2)</sup> Statt mehrerer seien bloss genannt: Oechsli, Quellenbuch zur Schweizergeschichte, 2. Auflage 1901, S. 488 und Dierauer, Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft, Band III, S. 544.

geniesst einen analogen Besitzschutz wie der Sachbesitzer und hat dieselbe Möglichkeit, das Recht durch Ersitzung zu erwerben. Da aber das Wort *possessio* speziell auf das Eigentum gemünzt ist, sprechen die römischen Juristen in diesen Fällen nicht von *possessio*, sondern von *juris quasi possessio*.

In der kaiserlichen Erklärung beim westfälischen Frieden sollte ein Besitzstand anerkannt, dem tatsächlichen Genusse der Freiheit und Exemption die rechtliche Sanktion erteilt werden. Nach einer früher allgemein geltenden Gepflogenheit übertrug man die Nomenklatur des Zivilrechts auf die staatsrechtlichen Verhältnisse, und da die Juristen darüber im Zweifel waren, ob für den Besitz von *libertas* und *exemptio* das einfache Wort *possessio* oder der Ausdruck *juris quasi possessio* angemessener sei, wählten sie das Auskunftsmittel, beide zu kombinieren und von einer *possessio vel quasi* zu sprechen.

Der Ausdruck erscheint bei den Friedensverhandlungen, so viel ich sehe, zum ersten Mal in dem Berichte, den die kaiserlichen Gesandten Trautmannsdorff und Volmar am 3. März 1647 an den Kaiser absandten.<sup>1)</sup> Der Bericht ist deutsch, nur die Worte *possessio vel quasi* sind lateinisch eingesetzt. Das gleiche ist in dem kaiserlichen Dekret der Fall, das gegen Ende des Jahres 1647 erlassen, aber auf den 16. Mai zurückdatiert ist. Ganz lateinisch ist erst die Fassung in den zwei Friedensurkunden von Osnabrück und Münster. Der Gesandte der eidgenössischen Stände, Bürgermeister Wettstein von Basel, scheint an der Formel Anstoss genommen zu haben; denn er liess sich durch den Stadtsyndikus und den Stadtschreiber seiner Vaterstadt über die Tragweite der Worte *possessio vel quasi* ein Gutachten abstaten.<sup>2)</sup> Die beiden *Doctores Juris* geben, wie nicht anders zu erwarten ist, die völlig zutreffende Erklärung und beruhigen den Bürgermeister mit der Versicherung, dass bloss eine Subtilität der Juristensprache, keine verfängliche Einschränkung der kaiserlichen Anerkennung vorliege. In den 1651 anonym herausgegebenen, aber sicher von Wettstein selbst zusammengestellten Akten<sup>3)</sup> ist der Friedensartikel vollständig ins Deutsche zurückübersetzt und enthält an der fraglichen Stelle die Worte: «Im Besitz und Gewehr völliger Freyheit und Exemption». Gewehr ist nichts als ein Synonymum von Besitz.

Basel.

Karl Stehlin.

<sup>1)</sup> Kopie im Staatsarchiv Basel. Politisches R. V. 2.

<sup>2)</sup> Original im Staatsarchiv Basel. Politisches R. I.

<sup>3)</sup> Acta und Handlungen betr. gemeiner Eydgnosschafft Exemption. Gedruckt 1651.

### Ministériaux.

Dans le dernier fascicule de *l'Indicateur* (No. 4, 1916) M. Eugène Ritter, en son article bibliographique sur le «Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse», critique l'emploi fait tant dans cet ouvrage, que déjà dans «l'Almanach généalogique suisse» du mot *ministériaux*; du moins regrette-t-il qu'en se servant de «ce mot nouveau» on n'ait pas cru devoir en donner une définition précise. Il s'agit de la classe de la hiérarchie féodale appelée en latin *ministeriales*. Du Cange leur consacre un abondant chapitre. Si la traduction *ministériel*, *ministériaux*, ne figure pas dans les dictionnaires, la raison doit sans doute en être cherchée dans le fait qu'en France la ministérialité a très tôt disparu, se confondant avec d'autres classes, de sorte que les historiens de ce pays n'ont guère eu à en parler, tandis qu'elle s'est maintenue longtemps et même développée en Allemagne et dans les pays qui, comme la Suisse, étaient sous l'influence du droit féodal germanique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les historiens de la Suisse romande, ayant à expliquer un rapport de droit qui ne pouvait pas passer inaperçu chez eux, aient cherché dans leur langue un équivalent de «ministerialis». Nous laissons à d'autres le soin d'établir à qui revient le paternité de la traduction et nous bornerons à constater que Matile, dans son «Histoire des institutions judiciaires et législatives de la Principauté de Neuchâtel et Valangin parue en 1838, donne déjà (page 4 et suivantes) une définition des «ministériaux» des comtes de Neuchâtel. Pour désigner ce même rapport, F. de Chambrier n'a pas d'autre terme dans son «Histoire de Neuchâtel et Valangin» (page 18), et Ed. Secrétan, dans son «Essai sur la féodalité» (1858), étudie dans son ensemble la question des ministériaux, en se servant également de l'expression «ministérialité». Le «Manuel généalogique» et «l'Almanach généalogique suisse» n'ont donc fait que suivre d'illustres exemples. Un mot employé couramment depuis 80 ans par ceux qui ont eu à s'occuper de la matière ne mérite plus, nous semble-t-il, d'être qualifié de néologisme, même s'il ne figure pas dans le Dictionnaire de l'Académie.

Peseux.

Jean Grellet.



## Besprechungen und Anzeigen.

Wir bitten um Zustellung von Rezensionsexemplaren derjenigen Arbeiten, deren Besprechung an dieser Stelle gewünscht wird.

---

**Jakob Schaffner.** Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. [Mit Illustr. u. 8 Tafeln.] 128 S. 8°. Stuttgart, Franckh'sche Verlagshandlung, 1915. [Mk. 2.25, geb. 3.—.]

Im Vorwort behauptet der Verfasser: «die Darstellung folgt streng der geschichtlichen Wahrheit und den erwiesenen Tatsachen». Damit ist jedenfalls nur gemeint, dass Sagenhaftes ausgeschaltet sei. Die «geschichtliche Wahrheit» wird in dieser Publikation nur zu oft in sehr allgemeinen und wenig sagenden Wendungen verstellt. So wird bei Erwähnung der Schlacht bei Laupen gesagt: «Auch der Freiburger Bürgermeister hatte im Eifer der Schlacht vergessen, dass er sterblich war, eine Mordaxt repetierte ihm den Katechismus» (S. 15). Kaiser Karl IV. habe darum den Zürchern alle Rechte und Freiheiten 1361 bestätigt, weil er fand, «dass die Eidgenossen doch angenehme Gesichtszüge hätten» (S. 17).

Sich zu einem objektiven Urteil durchzuringen, scheint nicht Sache des Verfassers zu sein. Ein Grund, warum sich die Gegensätze in der Eidgenossenschaft gegen Zürich beim Ausbruch der Reformation bildeten, sei darin bestanden, weil Zürich durch seine Haltung den andern Orten Gewissensbisse bereitet habe (S. 65). Von den Jesuiten, die nach dem Sonderbundskrieg ausgewiesen wurden, wird (S. 114) erzählt: «allein aus Freiburg flog ein Schwarm von 274 Krähen Belians auf, etwas viel Leidenschaft für einen schweizerischen Hühnerhof.»

Es ist eine eigene Art Schweizergeschichte, in welcher man den Namen von Hallwil, Chillon, Angaben über den Kampf am Gubel etc. nicht findet. Wenn der Benützer den Verfasser nicht allzu ernst nimmt, so hat er an den drolligen Wendungen und Ausdrücken manchen Spass.

Quellen- und Literaturangaben fehlen ganz; solche sind in den guten und gemeinverständlichen Darstellungen von Dändliker, Hürbin, Suter-Castella, vor allem selbstredend in dem klassischen Werke von Dierauer enthalten.

Hervorzuheben sind in dieser vorliegenden Publikation die vielen, gut ausgewählten und schön ausgeführten Illustrationen. Ein Namen- und Sachregister ist beigegeben.

Bern.

Wilhelm J. Meyer.

---

**Georg Küffer.** Lenker Sagen. Huber & Co., Frauenfeld, 1916. 76 Seiten.  
Preis Fr. 2.70.

Unter diesem Titel liess der Berner Dichter Georg Küffer im oben genannten Verlag ein hübsch gebundenes Büchlein erscheinen, das wir jedem Sagenliebhaber gerne empfehlen möchten. In knapp 76 Seiten umfasst es dennoch 24 Sagen und zeichnet sich vor allem durch seine prägnante Sprache und seinen dichterischen Schwung aus und lässt uns zudem obendrein noch erraten, dass Küffer sein trautes Lenk, dessen anerkannte Naturschönheiten und seine wackeren Bewohner von Grund aus kennt. Die meisten der hier publizierten Sagen hat der Verfasser bereits früher im *Schweiz. Archiv für Volkskunde*, Jahrgang 1913, Heft 2 und 3, bekanntgegeben. Können wir das Büchlein, trotz seinen Vorzügen, auch nicht als Fundgrube für historische Quellenangaben bezeichnen, so ist sein Wert für die allgemeine Volkskunde gleichwohl unbestritten; umsomehr, da wir persönlich uns erlauben, jede Sammlung von Volkssagen und ihr Erretten vor dem Vergessenwerden als ein nachahmungswertes Verdienst zu preisen. Dass uns dabei einige schon längst bekannte Motive wie: untergegangene Dörfer, vergletscherte Alpen, Ungeheuer- und Hexengeschichten, Zwerge- und Heinzelmännchensagen entgegengetreten, daran darf sich selbstredend niemand stossen; sondern man muss da mit Meister Meinrad Lienert ausrufen: «Aus den Sagen eines Volkes schauen die Traumaugen der ganzen Menschheit». Man vergleiche hierüber Lienerts «Schweizer Sagen und Heldengeschichten», wo sich z. B. zu Küffers «Staffelungeheuer» und «Die gedingte Kuh», Varianten in «Der kühne Melker» und dem «Lehenzins», vorfinden. Weitere, dankbare Vergleiche dürften aber vorzüglich die von J. Jegerlehner mit ebensoviel Fleiss als Ausdauer gesammelten Wallisersagen bieten und das hauptsächlich deshalb, weil einige der Sagen von Lenk, denjenigen von Wallis, dem Eldorado für Sagenforscher eng verwandt scheinen und gewisse Anknüpfungspunkte aufweisen, dank der direkten, alten Verbindungsstrasse von Lenk ins Wallis über den Rawil-Pass. Dies kommt besonders deutlich zum Ausdruck in den beiden Sagen «Die untergegangene Alp» und «Die Weiberschlacht auf der Langermatt» (die, nach einer anderen Version, allerdings nicht im 16., wohl aber im 14. Jahrhundert stattgefunden haben soll und, o Ironie des Schicksals, dort als eine Vergeltungsmassnahme gegen einen früheren Einfall der «Siebenthaler» ins Wallis, dargestellt wurde). Eine von dieser Viehentführungsgeschichte ganz wenig abweichende Darstellung enthält auch der Sagenschatz von Grindelwald, der übrigens noch seines Sammlers harrt, nur waren hier angeblich die Unterwaldner die Missetäter. Grosse Ähnlichkeit besitzen gleichfalls Küffers «Haldensau» und die «Rochelmore» unseres Gletschertales (vergl. Gerwer «Das Hochgebirge von Grindelwald», 1865, Einleitung). Vergessen wir zum Schlusse nicht zu sagen, dass Küffers Sagen von Lenk, schon ihres lokalen Charakters wegen, eine wertvolle Ergänzung der von D. Gempeler zwischen 1883 bis 1893 herausgegebenen «Sagen und Sagengeschichten aus dem Simmental» bilden, die — nebenbei bemerkt — auch einige der Lenker Sagen enthalten.

Grindelwald.

Dr. W. A. B. Coolidge.

**Prof. Dr. Ludwig Schmidt**, Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung; II. Abteilung, Heft 3, Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie, herausgegeben von W. Sieglin, Heft 29, Berlin, Weidmann, 1915.

Das dritte Heft des zweiten Bandes der in Sieglins Quellen und Forschungen erscheinenden grossen Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung von Prof. Ludwig Schmidt berührt ein wichtiges Kapitel der Schweizergeschichte, indem es eine neue Darstellung der Frühgeschichte der Alamannen bis zur Vereinigung ihres ganzen Stammesgebietes unter fränkischer Herrschaft im Jahre 536 gibt. Der Verfasser verwertet das ganze Quellenmaterial, Nachrichten der Alten, Inschriften, Münzen, Gräberinventare u. s. w. mit grösster Sorgfalt und zieht auch die neuesten Bearbeitungen allgemeineren und lokalen Charakters mit anerkannter Vollständigkeit heran. So erhält man ein Gesamtbild, das den gegenwärtigen Stand der Forschung in willkommener Weise widerspiegelt.

Als Stammväter der Alamannen betrachtet Schmidt die Semnonen östlich von der Elbe, indem er der Hypothese Baumanns in der Hauptsache beistimmt, dagegen dessen Erklärung des Namens als Alahmannen, Männer des Heiligtums, mit den Germanisten als sprachlich unmöglich ablehnt. Den neuen Namen deutet er als «eine aus verschiedenen Teilen zusammengesetzte Völkervereinigung», da die Semnonen wahrscheinlich nicht auf einmal, sondern abteilungsweise übergesiedelt seien, den alten staatlichen Verband aufgelöst hätten und dann als selbständige Gaue nur vorübergehend zu kriegerischen Zwecken mit einander in Verbindung getreten seien. Erst in spätere Zeit fällt der Anschluss auch anderer Völker, besonders der Juthungen, in denen Schmidt die südliche Abteilung der Hermunduren sieht. Der Kampf der Alamannen mit den Römern um das Limesgebiet im 3. Jahrhundert erhält ganz neues Licht an Hand der Inschriften und Münzfunde.

Vielleicht geht der Verfasser im Vertrauen auf diese Funde in seinen Schlüssen etwas zu weit und wagt zuweilen Lokalisierungen, die schliesslich doch nur ein Scheinwissen sind. Auch in der Kritik möchte ich ihm nicht überall beistimmen. Wenn er den Zusatz Fredegars zu Hieronymus, wonach Aventicum 260 von den Alamannen verwüstet worden ist, als «sehr zweifelhaft» in eine Anmerkung verweist, so übersieht er, dass Ammian durch seine Bemerkung über die «deserta civitas» und ihre «aedificia semiruta» die Notiz Fredegars in gewissem Sinn bestätigt. Ebenso möchte ich bezweifeln, dass die wenigen Münzfunde, die man bis dahin in der Ostschweiz gemacht hat, berechtigen, zu sagen, das Bild, das die Noticia dign. von der Verteidigung der Grenzen überliefert, treffe für das Jahr der Schlussredaktion 425 «sicher» nicht mehr zu und habe nur für die diokletianische bzw. konstantinische Zeit Geltung. Wir wissen doch aus verschiedenen Quellen, dass Aëtius 430 die Juthungen wieder aus Vindelizien herausgeworfen, also auch militärische Massregeln für die Sicherung des Donaulimes getroffen hat. Schmidt steht denn auch nicht an, nach meinem Vorgang die Niederlassung der Alamannen auf dem linken Rheinufer erst nach dem Tod des Aëtius 454 anzusetzen.

Eigentümlich ist es, wie er die schwierige Frage nach der Zeit und Art der Unterwerfung der Alamannen durch Chlodwig zu lösen sucht. Er hält an dem Jahre 496/497 für den entscheidenden Zusammenstoss fest, aber Chlodwig habe nur mit einem, nicht einmal sehr grossen Teil des Stammes gekämpft; der in der Schlacht gefallene König sei nicht das Oberhaupt des ganzen Stammes gewesen. Demgegenüber darf doch betont werden, dass nicht nur Gregor von Tours, sondern auch das Schreiben Theoderichs an Chlodwig, sowie der Panegyricus des Ennodius von dem *einen* gefallenen König der Alamannen sprechen, an dessen Stelle diese in Theoderich wieder einen neuen König gefunden hätten. Vortrefflich ist, von der Bestreitung der Einigung des Stammes zur Zeit Chlodwigs abgesehen, der Abschnitt über Staat und Kulturzustände der Alamannen.

Zürich.

Wilhelm Oechsli.

**Jacques de Bugnin.** Le Congié pris du siècle séculier, poème du XV<sup>me</sup> siècle publié avec une introduction par Arthur Piaget, professeur à l'Université. Neuchâtel, imprimerie Attinger frères, 1916, 93 p. in-8°. (6<sup>e</sup> fascicule du Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres sous les auspices de la Société académique.)

Le doyen Bridel considérait Jacques de Bugnin comme le plus ancien rimeur du pays romand. Il ne connaissait pas les poésies, retrouvées il y a peu d'années dans des manuscrits de Paris et de Bruxelles, d'Oton de Grandson, qui est bien le premier des Romands dans l'ordre chronologique. Mais la vie d'Oton s'était écoulée en Bourgogne, en France et en Angleterre; il s'était nourri des œuvres du poète à la mode, Guillaume de Machaut, et continuait la tradition littéraire française sans faire dans ses vers aucune allusion au pays dont il était originaire (p. 10). Au contraire, Jacques de Bugnin, *alias*, dans les actes, Jacques Borellier, ou Boralley, ou Borelly, né à Lausanne, passa la plus grande partie de sa vie en pays romand, où il fut chapelain de la Cathédrale, curé de Saint-Martin près Oron, official; puis il entra dans l'ordre des Bernardins et se retira au couvent de Tamié, près de Conflans en Savoie (aujourd'hui Albertville), où il acheva son *Congié* en 1480 (p. 16, 22). Je pense que *Bugnin* est une forme locale du nom de lieu actuellement écrit *Begnins* (labialisation de la voyelle *e* par la consonne qui la précède, comme quand on dit *fumelle* pour *femelle*; le français lui-même offre quelques exemples de ce phénomène, *buvons*, *fumier*, etc...); le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* (p. 187) donne les formes *Begnins* en 1145; *Bignins* en 1164, 1266, 1299, env. 1344; *Binins* en 1160–89, 1211, 1215. D'autre part, l'œuvre de J. de B. fourmille de formes romandes mêlées au français qu'il s'efforçait d'écrire: *rivyre* pour *rivière* rime avec *tire* (vers 344–5), etc... (v. d'autres exemples dans l'introduction de M. Piaget,

p. 23, 29 et suiv.); l'auteur lui-même sollicite les corrections des «entendans et maistres de facture»,

Car du dicteur la langue nutritive...  
Partit premier du pays de Savoye

(v. 45—50).

Le *Congié* est donc intéressant comme document historique pour le degré de connaissance du français dans les classes cultivées de la population romande vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Au demeurant sa valeur de fond et de forme est à peu près nulle. Son auteur a voulu composer un recueil de courtes sentences, généralement rédigées en distiques pour que les lecteurs pussent facilement les retenir (p. 24). L'ouvrage a eu coup sur coup huit éditions, la première à Vienne sur Rhône, chez Pierre Schenk, vers 1490 (p. 34); c'est ce texte que reproduit en général l'édition de M. Piaget, avec appareil critique au bas des pages et appendice final donnant des variantes empruntées à une édition s. l. n. d. de l'atelier du Lyonnais anonyme qui a imprimé le *Champion des dames*. Ayant sans doute d'autres préoccupations que les contemporains, nous avons peine à trouver dans les 1019 lignes rimées du *Congié* autre chose que des platitudes largement émaillées de fautes de langue et de versification, sauf deux vers (29—30) que je citerai pour terminer sur une impression moins défavorable:

Riens n'est si dur que ne soyt bien facile  
A conquister, se l'omme a bon vouloir.

Genève.

Jules Ronjat.

**Tobie de Raemy.** Le Chancelier Techtermann. Fribourg, Imp. Fragnière Frères, 1914. 48 pages in 8°, un portrait, un tableau schématique de la famille du chancelier.

Pour autant que les documents sur le chancelier Guillaume Techtermann (1551—1618) et les documents écrits ou dictés par lui existent encore dans le canton de Fribourg, M. de Raemy semble en avoir tenu compte. Son étude, dans ses limites peut-être exigües, donne cependant l'impression d'un travail définitif dans ses lignes essentielles.

Les sources principales auxquelles l'auteur a puisé, sont les archives de la famille Techtermann et les archives cantonales de Fribourg. Le portrait du chancelier publié par M. de Raemy est, dans le sens absolu, une excellente illustration du texte et le tableau schématique de la famille de Guillaume Techtermann est une page très utile de sa monographie.

L'étude entière de M. de Raemy fait ressortir clairement la forte personnalité de son héros, homme d'Etat, humaniste, juriste et chef d'une famille très nombreuse dont l'activité très diversifiée, très intense, inspire le respect et s'impose à l'admiration.

Je dis «son héros» car il semble que l'auteur, tout en faisant uniquement œuvre d'historien, réussit à faire aimer son personnage et a dû se proposer, à part lui, de le faire aimer. C'est donc sans scrupules que je renvoie à la plaquette elle-même ceux que Guillaume Techtermann intéresse et c'est à son historien que je renvoie ceux qui voudraient connaître plus de détails que n'en renferme l'étude de ce dernier. Beaucoup de documents ne sont, en effet, qu'indiqués et j'en viens finalement à souhaiter un beau livre sur le Chancelier Techtermann, un livre signé Tobie de Raemy, évidemment.

Genève.

C. Roch.

**Dr. William Heubi.** L'Académie de Lausanne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Etude sur quelques professeurs d'après des documents inédits. Lausanne, Rouge et C<sup>ie</sup> 1916. 312 p.

M. Heubi se spécialise dans l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle. Après avoir fait sa thèse sur le mouvement intellectuel en France sous François I, il s'est mis à étudier aux Archives cantonales vaudoises les dossiers (Academie- und Kirchengeschäfte) qui contiennent les pièces relatives à l'Ecole de Lausanne. Fondée par les Bernois pour former des pasteurs destinés à prêcher la nouvelle doctrine à leurs sujets des pays romands, l'Académie eut tout d'abord une période de gloire. Viret, Théodore de Bèze, Mathurin Cordier, François Hotman y ont enseigné. M. Heubi étudie les professeurs du dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, ceux qui avaient succédé à ces maîtres illustres, sujet qui n'a guère été étudié jusqu'ici. Voici d'abord le Champenois Claude Aubery, helléniste et médecin, il fut appelé en 1576 à la chaire de philosophie. Il écrivait et publiait des œuvres savantes et nombreuses; il est l'auteur d'un commentaire sur l'épître aux Romains intitulé: *de Fide catholica* qui contenait des thèses hétérodoxes sur la justification. Cet écrit fut condamné et brûlé et Aubery dut quitter Lausanne en 1593. C'était un homme sympathique et qui avait beaucoup d'amis. Les autres figures que nous peint M. Heubi sont moins intéressantes: Tobie Yolland, principal du collège, est un débauché; le Lorrain Girard Mahuet, régent de troisième, puis marchand, puis professeur improvisé d'hébreu, est un être mal commode, détesté par la classe de Lausanne, mais qui se défend âprement et ne manque pas de protecteurs à Berne. Jean Rhetier, régent, puis ministre à Pully, plus tard professeur d'hébreu et de grec, fut mêlé aux querelles de son collègue Mahuet; il dut quitter l'enseignement et le pays. Claude Boucart était un ancien jésuite, indécis, qui changea quatre fois de religion; entre deux apostasies, il enseigna la philosophie, puis les mathématiques; il fut converti par St. François de Sales.

En résumé l'Académie de Lausanne fut pendant quelques années bien mal pourvue; sa réputation en souffrit; on pouvait lui reprocher à juste titre l'hétérodoxie, les disputes, l'indiscipline, l'inconduite même de ses pro-

fesseurs, et la vie dérégulée des étudiants. La Réforme avait pu changer la religion du pays, elle n'avait guère modifié ses mœurs. Au milieu de tous ces désordres on admire la patience et la modération du gouvernement bernois, qui, loin d'imposer sa volonté, comme on le pourrait croire, cherche à calmer les esprits et à concilier les adversaires. Il ne frappe qu'à la dernière extrémité et encore le fait-il paternellement.

Lausanne.

Dr. Charles Gilliard.

**Dr. P. Flisch.** General Johann Viktor von Travers 1721—1776. Ein Lebensbild aus der Bündnergeschichte. Buchdruckerei Bollwerk, Otto Lanz. Bern 1912. Preis: Fr. 5.—. 244 Seiten. (Selbstverlag).

Der Verfasser hat das Verdienst, als Erster ein noch gänzlich unbebautes Feld in Angriff genommen und ein wesentliches Stück davon bearbeitet zu haben: die Geschichte der *Travers von Ortenstein*, eines jener historischen Geschlechter, von denen man sagt, ihre Geschichte sei die ihres Kantons.

Ein engerer Titel für das Buch wäre ratsam gewesen, etwa «Mitteilungen über den General Travers», oder ähnlich. Der Leser hätte dann kein Recht, ein vollständiges Lebensbild zu erwarten und, am Schluss angelangt, das Werk enttäuscht aus der Hand zu legen. Ein wirkliches Lebensbild dieses interessanten Mannes wäre aber ein viel zu grosses Thema und das vorhandene Material zu überwältigend reichhaltig gewesen, als dass es sich überhaupt zu einer Doktordissertation — und eine solche ist das vorliegende Buch — geeignet hätte. Der sogenannte «Tomilser Handel» allein hätte bei sorgfältigerer Ausarbeitung, als er sie hier in Kapitel IXb erfahren hat, ausgereicht für die Erfordernisse einer Dissertation. Viele Partien der Biographie sind aber noch viel ungenügender ausgearbeitet als der Tomilser Handel. Dürftig und voller Schnitzer sind z. B. die knapp drei Seiten, die dem Travers'schen Geschlecht als solchem unter der Bezeichnung «Einleitung» gewidmet sind. Keine Spur wissenschaftlicher Forschung ist darin wahrnehmbar. Die Behauptung: «der alte Adel Rhätens betrachtete die Travers als ebenbürtig», bedarf einer Erläuterung. Die u. a. als Beleg hierfür angeführten Frauen aus den freiherrlichen Geschlechtern Hewen und Montalta sind bis jetzt urkundlich un- erwiesen; sie mögen in dem phantastischen Stammbaum vorkommen, den Dr. Flisch als seine Quelle zitiert. Die urkundlich 1431 zum erstenmal, und zwar als Landleute im Oberengadin, erscheinenden Travers gehörten jener Mittelklasse an, die, im 14. Jahrhundert entstehend, im 15. klar hervortretend, im 16. auf ihrem Höhepunkt angelangt war, der Klasse der bürgerlichen und bäuerlichen «Wappengenossen». Es waren das ansehnliche Familien, in denen Bauern, Handwerker, Kaufleute, Gastwirte, Notare, Landesbeamte usw. als Brüder und Vettern gleichzeitig vorkommen. Je nach Wohlstand und Bildung streckten sich, innerhalb des gleichen Geschlechtes, die einen zum Adel hinauf, wurden im Volksmund «Edelleute», «Junker» genannt, während die

ändern als «Meister», oder auch gänzlich titellos vorkommen. Beim Aussterben des alten Adels im 15. und 16. Jahrhundert rückten allmählich diese aus dem Volk, ohne Ministerialität und ohne Nobilitierung, hervordwachsenden «Junker» an dessen Stelle. Zu dieser Mittelklasse gehörten die Travers. Am 6. August 1519 befahl Bischof Paul Ziegler von Chur seinen Untertanen, die beiden ansehnlichsten Mitglieder dieses Geschlechtes, zwei Notare und deren Nachkommen, «für Edelleute zu halten». Dieser Ausdruck ist bezeichnend für das Wesen dieser Klasse. Der fremde Kriegsdienst, namentlich der österreichische und der französische, vollendete den Aufstieg, indem er zur Erwerbung von Diplomen führte, durch welche der Adel der betreffenden Linie dann unbestreitbar wurde. Dies ist, mit wenigen Worten, das, was der Verfasser zur Definition des Travers'schen Adelstandes hätte ausführen müssen. Der bedeutendste unter den Vorfahren des Generals, der Reformator Johann Travers, hätte etwas mehr Beachtung verdient als kaum drei Zeilen. Von einem späteren Johann wird versichert, er «war ein ganz bedeutender Mann». Er war ein Mann, der sich auf seinen Vorteil verstand, ein gefürchteter Gelderpresser. Sonst ist nichts «Bedeutendes» von ihm bekannt. Von dem ersten Travers auf Ortenstein (dessen Schwiegervater nicht, wie hier angegeben, «von Büchlen», sondern einfach «Büchler» hiess) wird berichtet, dass er und seine Nachkommen katholisch blieben. Das ist irrig. Er war bischöflicher Hofmeister und war wie mehrere andere Bündner, die nach der Reformation in diesem Amt vorkommen, Protestant. Als solchen lehnte die römische Kurie ihn zunächst ab, als er seinen Herrn und Vetter, den Bischof Thomas Planta, in Rom gegen die Anklage der Ketzerei verteidigen wollte. Auch sein Sohn, der Hauptmann Hans Travers, war Protestant. Erst dessen Sohn Johann Viktor trat, um österreichischer Landvogt im Prättigau werden zu können, zum Katholizismus zurück.

Bei der Beschreibung des gevierteten Wappens aus dem österreichischen Freiherrendiplom der Travers kommen kleine Schnitzer vor, die jedoch durch die photographische Wiedergabe zweier Siegel im Buch selbst berichtet sind. Zu den am wenigsten gelungenen Abschnitten gehört auch Kapitel IV «Die Bischofswahl in Chur 1754». Ein bis dahin noch unbenütztes Manuskript eines Zeitgenossen über diese Wahl hätte Dr. Flisch im Katalog der Bündner Bibliothek unter B49 auffallen müssen. Hier ist die stürmische Rolle, die General Travers bei jener Wahl gespielt, mit dramatischer Lebendigkeit wiedergegeben. Eine Benützung dieser Quelle hätte ausserdem den Verfasser vor dem Irrtum bewahrt, einen Bischofskandidaten aus einer späteren Wahl, 1777, also erst nach dem Tode des Generals, schon hier, 1754, auftreten zu lassen, den Abbé Täschler. Was über die nächsten Angehörigen des Generals: Vater, Mutter, Schwester, Frau und Sohn in diesem Buch berichtet wird, das füllt, alles zusammengerechnet, keine drei Seiten. Und doch wäre manches Interessante über diesen engeren Familienkreis, der doch notwendigerweise in ein «Lebensbild» hineingehört, zu berichten gewesen. Am ausführlichsten kommt noch die militärische Seite zu ihrem Recht. Sie war allerdings am mühelosesten darzustellen, weil hierüber der General selbst ausführliche Aufzeichnungen



hinterlassen hat, die dem Verfasser zur Verfügung standen und denen er gefolgt ist. Über die Echtheit des Grafentitels, den Johann Viktor Travers 1775 im französischen Kriegsdienst erwarb, erklärt er sich dagegen in völliger Unklarheit zu befinden. Er ist geneigt, ihn für unecht zu halten. Der Titel beruht jedoch auf einer durch eine echte Urkunde erwiesenen königlichen Verleihung. Dagegen war, vermutlich infolge des bald nachher eintretenden Todes des Generals, die Formalität der obligatorischen Einregistrierung bei der *Chambre des comptes* (Rechnungskammer) in Paris noch nicht vollzogen und die Ausfertigung der «Lettres Patentes» noch nicht erfolgt. Dem einzigen Sohn, damals ein elfjähriger Knabe, wurde jedoch fünf Tage nach dem Tode seines Vaters, durch die *Prévosté de Paris* bei Ernennung von Vormündern, der Grafentitel in diesen Akt gesetzt. Er diente, unter diesem Titel, später als Offizier unter Ludwig XVI bis 1792. Der verliehene Grafenstand war also, trotz jener versäumten Formalität, staatlich tatsächlich anerkannt.

Am Schluss seines Werkes gibt Dr. Flisch den Stammbaum der Travers, wobei lobend hervorzuheben ist, dass er ihn mit urkundlich feststehenden Vorfahren anfängt, und nicht wieder die chimärischen «Herzoge von Ravenna» auftischt aus seiner Quelle, jenem veralteten Stammbaum, über den sich schon ein sachverständiger Benediktiner in Paris zur Zeit des Vaters des Generals weidlich lustig gemacht hatte. Dagegen ist zu bedauern, dass die hier veröffentlichte Genealogie nicht auch die jetzt lebenden Generationen umfasst.

Trotz des unverkennbar grossen Fleisses, den der Verfasser an seine Arbeit gewandt, kann ihm dennoch der Vorwurf nicht erspart werden, wichtiges Material unbeachtet gelassen zu haben. Ein grosser, vielleicht der grösste Teil des ehemaligen Travers-Archives war, wie er vorn unter «Abkürzungen» bemerkt, nach Lugano gekommen. Durch genügende Nachfrage und mit Hilfe geeigneter Empfehlungen hätte Dr. Flisch zweifellos an diese Akten gelangen können. Sie wurden ausserdem noch vor dem Druck seiner Arbeit der Kantonsbibliothek in Chur überwiesen, also jedem zugänglich gemacht. Gleich nach deren Eintreffen, schon innerhalb der ersten Tage, nahm man sich hier die Mühe, aus den beiden grossen Kisten alles herauszusuchen und bereit zu legen, was für den Biographen des Generals Johann Viktor Travers von Wichtigkeit war. Dr. Flisch kam, sah und — kümmerte sich nicht weiter darum. Wahrscheinlich war die Erwägung massgebend, dass seine Arbeit telle quelle zu ihrem äusseren Zweck, der Erlangung der Doktorwürde, völlig ausreiche und eines neuen Opfers an Arbeitszeit daher nicht bedürfe. Das hat sich ja auch als zutreffend erwiesen, allein auf Kosten des historischen Wertes seines Buches. Ein wirklich wissenschaftlicher Sinn hätte sich bei diesem abgekürzten Verfahren nicht beruhigen können.

Felsberg.

C. v. Huene.

**Pierre Kohler.** *Madame de Staël et la Suisse. Etude biographique et littéraire avec de nombreux documents inédits.* Librairie Payot et C<sup>ie</sup>, Lausanne et Paris 1916. X—720 pp. in 8<sup>o</sup>.

Si l'on en croit l'introduction et la conclusion, le livre de M. Pierre Kohler serait une étude de l'influence exercée sur le talent, l'esprit et l'œuvre de Madame de Staël par l'hérédité ou l'éducation. En réalité c'est bien cela, mais c'est autre chose aussi qui en découle. En effet, pour démontrer l'influence de ses ascendants sur Madame de Staël, pour donner une nouvelle perspective à la carrière de celle dont la pensée et la vie ont fait déjà l'objet d'innombrables travaux, M. Kohler a exposé les origines de la femme et de l'œuvre; pour montrer, comme il dit, une *Madame de Staël helvétique*, il a dépeint le milieu Suisse dont elle a subi l'influence. Par là même, il a été amené, tout d'abord, à nous donner d'intéressants détails sur la famille et la jeunesse de Jacques Necker, sur la mentalité à la fois banale et compliquée de Suzanne Curchod, sur les relations qui existaient alors entre Genève, Lausanne et Paris; et ensuite à nous faire connaître une foule de personnages, amis, correspondants, visiteurs avec lesquels Madame de Staël a été en rapports et dont les conversations et les lettres éclaircissent et complètent sa biographie.

Ce livre forme un précieux recueil de documents inédits, et c'est à sa grande pratique des archives publiques de la Suisse, et aussi à la gracieuseté des particuliers, possesseurs de ces pièces, que M. Kohler a dû de pouvoir ainsi les réunir en un solide faisceau; qu'il nous soit permis, en passant, de rendre l'hommage qu'ils méritent à ceux qui n'ayant point le vain égoïsme de leurs documents secrets, savent les livrer à bon escient. Les plus intéressantes de ces pièces sont naturellement les lettres inédites de Madame de Staël auxquelles M. Kohler a fait de larges et judicieux emprunts, et dans lesquelles il semble qu'on retrouve le ton, le geste, l'accent, les jeux de physionomie qui donnaient une incomparable vivacité à la conversation de la «trop célèbre». A côté d'elles, la correspondance du Général de Montesquiou, de Madame de Montolieu, de Gibbon, celle du pittoresque et savoureux Neuchâtelois François Gaudot, les notes du landammann Louis Secrétan et les souvenirs du fils de Mallet du Pan jettent une vive lumière sur les relations de Madame de Staël avec la Suisse. M. Kohler n'a pas craint de citer beaucoup, et nous l'en féliciterons d'autant plus volontiers que le texte dont il a adroitement entouré ses citations les encadre ou les relie sans les comprimer ou les gêner, sans même que l'on sente chez l'auteur le souci légitime de divulguer un document rare pour se payer de la peine qu'il lui en a coûté de le découvrir.

Parmi les pages les plus instructives de ce livre, signalons celles qui ont trait à Madame de Charrière; l'auteur a établi un fin parallèle entre les deux romancières dont les destinées présentent de multiples analogies — «Ce sont deux passionnées malheureuses», écrit-il «mais l'une, Madame de Staël, va jusqu'au bout de ses passions. Madame de Charrière qui n'a donné que son cœur et n'a même jamais pu, semble-t-il, le donner tout à fait, aucun homme n'ayant compris son mouvement, Madame de Charrière en veut à sa jeune amie de

l'audace de ses sentiments. Elle lui en veut peut-être de lui représenter avec éclat et fracas ce qu'elle-même avait failli être vingt-cinq ans plus tôt, célèbre et décriée.<sup>1)</sup> «Madame de Charrière qui avait vingt-sept ans de plus que Madame de Staël détestait et méprisait celle-ci, opposant la plus aigre défiance aux avances presque naïves de sa jeune rivale; c'est bien, à tout prendre dans cette différence d'âge que M. Kohler voit la cause de la mésintelligence des deux femmes et je crois qu'il a raison contre Sainte Beuve qui ne voyait là que le résultat d'une compétition littéraire. La passion de Madame de Charrière pour Benjamin Constant fut, comme l'ont prouvé M. Godet et M. Rudler, toute platonique, mais comment celle-ci eût-elle sans amertume vu son ami, tout d'abord si fort prévenu contre la «parvenue» dont il détestait «le ton pédant et haut», peu à peu conquis par les qualités étonnantes et attrayantes de cette femme: «la seconde femme, écrit-il, que j'ai trouvée qui m'aurait pu tenir lieu de tout l'univers, qui aurait pu être un monde à elle seule pour moi».<sup>2)</sup> Benjamin Constant n'a pas indisposé Madame de Charrière contre Madame de Staël. Madame de Staël n'a pas commencé de détacher Benjamin Constant de son amie de Colombier, mais l'animosité de celle-ci n'aurait-elle pas sa source dans les pressentiments d'une femme supérieure et passionnée dûs à la connaissance parfaite de celui qu'elle aime?

Et d'autre part l'affection et l'admiration que Madame de Staël portait à l'auteur de *Caliste*, en dépit de tant de rebuffades, ne ressemblent-elles pas au geste ému de quelqu'un qui voudrait se faire pardonner son bonheur?

Le chapitre consacré à Benjamin Constant n'est pas absolument ce que l'on attendait, étant donné la place qu'a tenue dans la vie de Madame de Staël l'homme dont Sismondi disait; «on n'a point connu Madame de Staël si on ne l'a pas vue avec Benjamin Constant. Lui seul avait la puissance, par un esprit égal au sien, de mettre en jeu tout son esprit, de la faire grandir par la lutte . . .».<sup>3)</sup>

Mais M. Kohler, estimant cette liaison trop célèbre pour qu'il y eut lieu de faire autre chose que de la rappeler, s'est borné à chercher quelle influence avait exercé sur Madame de Staël cet être éternellement inquiet, profondément égoïste et passionné. Il discerne la différence de ces deux tempéraments qui s'affirme dans *Adolphe* et dans *Corinne*, ces livres composés en même temps, alors que les deux amants en étaient aux préliminaires de la rupture mais se tenaient encore par l'esprit: l'un, roman d'une précision aiguë et puissante, roman classique à deux personnages, dans lequel l'auteur, sans indication de cadre ou de milieu, trouve en lui-même les traits d'une peinture générale de la faiblesse humaine; l'autre, longue rhapsodie pompeuse où la thèse du féminisme sert de prétexte à faire valoir une femme supérieure et sensible, douée de tous les talents. *Adolphe* est une œuvre désintéressée. Nous n'en pourrions dire autant de *Corinne*.

<sup>1)</sup> Page 190.

<sup>2)</sup> Page 206.

<sup>3)</sup> Page 356.

M. Kohler expose aussi, non moins adroitement, leurs tendances et leurs sentiments communs, soit en politique, soit en religion: cette croyance à la perfectibilité de l'espèce humaine qui domine dans la *littérature* et qui leur a fait trouver dans la religion protestante la vraie religion de tous les siècles, ouverte à toutes les lumières; cet amour du divin, sorte de christianisme sentimental qui a amené Benjamin Constant à écrire son gros ouvrage: *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*; et aussi ce goût pour les fictions morales et les études psychologiques. S'il trouve une cause de cette communauté de sentiments dans leur influence réciproque, il en voit une autre, plus profonde, dans les nombreux liens par lesquels tous deux tiennent à leur pays natal.

De cette biographie se dégage, par l'étude minutieuse des faits et l'habile déduction des caractères qu'ils révèlent, l'image d'une femme extraordinairement influençable et sensible à toutes les impressions reçues, qu'elles se rapportent à un ami chéri, à quelque discussion politique ou littéraire, ou à la mise en scène d'une charade pour le soir. Cette impressionnabilité nous explique le caractère versatile de Madame de Staël, ces accès d'une indignation si vite tempérée d'indulgence, cette bienfaisance parfois tumultueuse et indiscreète, ces transports d'enthousiasme qui ne sont souvent qu'au bout de la plume: ravie du fougueux réquisitoire de Rousseau contre la création d'un théâtre à Genève, en représentera-t-elle une fois de moins Phèdre ou Zaire aux Genevois? Son enthousiasme ne se tient pas longtemps au même objet elle a même souvent besoin de l'entretenir en dénigrant l'objet opposé comme si, pour bien prouver son amour, il lui fallait détester quelque chose en même temps. L'Allemagne sentimentale, rêveuse, douce et cosmopolite qu'elle a aimée, lui donne l'occasion de fronder le despotisme romain de Bonaparte.<sup>1)</sup>

C'est ne lisant la *Nouvelle Héloïse* qu'elle se trouve fière d'être Suisse Quand appelle-t-elle la Suisse sa patrie? Dès l'instant qu'elle en doit partir<sup>2)</sup> car les êtres influençables regrettent le plus ce qu'ils ne peuvent pas avoir et en ressentent plus vivement la perte que la jouissance. — Dans un autre ordre d'idées M. Kohler observe justement la difficulté qu'elle a éprouvée à mettre d'accord son individualisme et son amour de la société: dans la solitude son esprit la rongait; son désir ardent de se montrer supérieure aux autres rendait la présence des autres indispensable à son bonheur.

En effet l'esprit la tourmente jusque dans les moindres lettres qu'elle écrit à ses enfants. Nous avons sous les yeux un billet autographe probablement inédit adressé à Auguste de Staël alors âgé de 15 ans. «Je prie un jeune M. de la Bédoyère qui a de la grâce dans les manières et dans l'esprit de passer chez toi pour me rendre compte de ta mine quand il reviendra ici; tu lui remettras une lettre pour moi et tu te montreras bien à lui pour qu'il me dise

<sup>1)</sup> N'imitons pas cependant M. Peladan qui écrit dans un volume récemment publié: «Des imbéciles croient que la France a été envahie en Août 1914 . . . L'invasion spirituelle commença en 1810 par le pernicieux ouvrage de la Staël qui fournit au Romantisme une Allemagne de mirages . . .» (*l'Allemagne devant l'humanité*, 1916, p. 49).

<sup>2)</sup> Dix années d'exil p. 227.

si ta petite personne est grossie ou grandie. Je l'embrasse de quelque manière qu'elle soit. Le 25 octobre — 1805.»

N'est-ce pas aussi à son impressionabilité et à sa faculté d'enthousiasme que Madame de Staël doit — littérairement tout au moins — son helvétisme? Certes elle est incapable de prendre ses propres émotions comme matière d'art, de les réaliser en une forme expressive, elle les analyse, les définit et son helvétisme ne vient pas du cœur; elle, qui regrettait que l'air du cor des Alpes entendu à Interlaken à la fête des Bergers, ne fût pas chanté par des voix italiennes...<sup>1)</sup> et qui s'étonnait que l'aspect de leur pays n'eût pas enflammé davantage l'imagination des Suisses, ne voit guère la Suisse qu'à travers les idylles de Gessner. Mais cette conception philosophique, idéale, du pays qu'elle habita si longtemps et dont les sites et paysages offrent aisément une signification sentimentale, devait plaire à un esprit dont la tournure abstraite coordonnait les élans de sensibilité. Que Madame de Staël ait élargi, libéré ou même déplacé le domaine littéraire, cela est certain; que dans cette renaissance intellectuelle et morale appelée du nom de romantisme, son helvétisme ait contribué à la régénération du sentiment politique en exaltant la vie de l'âme, le culte de l'idéal, le sentiment du divin et en rouvrant la source de la poésie lyrique: voilà ce que M. Kohler a clairement montré; son effort pour arriver à une conclusion est d'autant plus méritoire qu'il est moins visible; chemin faisant M. Kohler ne craint pas de citer même des passages qui viennent à l'encontre de sa thèse, lorsqu'ils présentent quelque intérêt. Le lecteur, ainsi, croit se faire à lui-même son opinion qui est en définitive celle à laquelle l'auteur a voulu l'amener. Mais oserais-je dire à celui-ci qu'il n'est pas amoureux de son héroïne et que nous le regrettons un peu?

Il semble après une longue fréquentation être arrivé à ce point où l'on estime mais où l'on aime plus. Certes, point n'est besoin de jouer les Pygmalion pour donner la vie à son modèle; mais pourquoi M. Kohler s'est-il complu à répéter toutes les phrases de Montesquiou ou de Madame de Charrières qui jettent le ridicule sur la pauvre Corinne? M. Kohler, qui la connaît si bien, n'a-t-il pas été parfois agacé par elle, comme le furent Benjamin Constant et tant d'autres, qui ne pouvaient ni être séparés d'elle, ni la supporter longtemps? N'a-t-il pas été parfois étourdi et fatigué comme Schiller auquel elle avait voué une admiration si peu payée de retour? De temps en temps, il est pris de remord et nous répète alors: «oui, mais elle était si bonne!...» De l'estime, toujours mais de l'amour, point; il ne nous parle du charme de M<sup>me</sup> de Staël que pour nous dire qu'elle n'en avait point, et nous cache la vie sentimentale de son héroïne. Cependant les besoins du cœur la rappelaient à Paris autant, sinon plus que les succès mondains et la politique<sup>2)</sup> . . .

En tous cas, M. Kohler aime le pays où a vécu Madame de Staël; il l'aime tel qu'il le voit actuellement, si riche de souvenirs, il respire avec délices le parfum du passé, il en évoque les gens et les choses et anime de toute

<sup>1)</sup> De l'Allemagne I, 188.

<sup>2)</sup> Je remarque à ce propos que M. Kohler ne parle pas du livre de F. Gribble: *Madame de Staël and her lovers*. Londres 1907.

son âme d'érudit fervent ce château de Coppet qui fut pendant quelques années le centre même de la littérature française. C'est plaisir que de le voir se documenter sur les lieux mêmes, et recueillir les traditions orales en écoutant un limonadier villageois ou une vieille blanchisseuse. Son livre est d'une lecture divertissante et attachante, soit par l'allure simple et primesautière de ses remarques sans apparat qui expriment bien ce qu'il veut dire; exemple: «Madame de Staël lança Benjamin Constant, mais elle ne le fit pas<sup>1)</sup>» . . . soit par quelques charmants paysages (le château de Mezery p. 160), et des descriptions de note bien helvétique (la fête des bergers à Interlaken pp. 556—559).

Peut-être, M. Kohler, qui a si bien expliqué les causes de ce cosmopolitisme auquel Madame de Staël dut de sortir en quelque sorte d'elle même, eût-il pu aussi en développer les conséquences, s'étendre plus longuement sur l'attrait que l'étranger exerçait sur elle et à ce propos, citer tout au moins l'ouvrage de Dejob: *Madame de Staël et l'Italie* (1890) ou rappeler l'étude de Doris Gunnel: *Madame de Staël en Angleterre*<sup>2)</sup>: Il n'en reste pas moins que ce livre à la fois nouveau et nécessaire, dont le grand mérite est de nous avoir restitué la biographie de l'illustre écrivain d'après les pièces originales, marque un progrès réjouissant dans l'enquête par laquelle les Suisses prendront connaissance et possession de leur patrimoine intellectuel.

Genève.

Paul Chaponnière.

**W. Zimmermann**, Geschichte des Kantons Zürich vom 6. September 1859 bis 3. April 1845. (Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft, VIII. Band, Heft 3). Zürich 1916, Verlag von Gebr. Leemann & Co. — 212 Seiten.

Die konservative Aera von 1839 bis 1845 zeichnet sich nicht durch die schöpferische Kraft aus, die der zürcherischen Regenerationsperiode eigen war. Sie reizt aber den Historiker durch eine Reihe interessanter Probleme: während die Reformtätigkeit ganz still steht, ringt die konservative Partei, die durch die Septemberrevolution ans Ruder gekommen ist, mit dem unterlegenen, aber nicht vernichteten Liberalismus. Der Verfasser legt eingehend dar, wie die Konservativen es nicht verstanden, die Gegensätze zu versöhnen, sondern seit den ersten Tagen ihrer Herrschaft Fehler auf Fehler begingen. Statt durch eine entgegenkommende Haltung, wie sie Bluntschli zu spät und erfolglos befürwortete, einen Ausgleich der Leidenschaften herbeizuführen, reizten die vom «Geiste Gottes» erfüllten Machthaber die unterlegene Partei und das im Grunde doch liberal gebliebene Volk. Sie führten den Kampf um die Schule, der schon vor 1839 begonnen hatte, nicht in fördernder Arbeit, sondern mit der Schärfe unkluger Fanatiker weiter durch die skandalöse Vertreibung Scherrs

<sup>1)</sup> p. 359.

<sup>2)</sup> *Revue d'Histoire Littéraire de la France*. Octobre-Décembre 1913.

und durch eine engherzige Bevormundung der Schule und den liberalen, doch nicht immer geschickt handelnden Lehrerschaft. Dieser «Schulstreit» ist in der vorliegenden Schrift zum erstenmal auf Grund eines grossen Quellenmaterials eingehend dargestellt. Die Leidenschaft und die Leere in der inneren zürcherischen Politik und die rückschrittliche Haltung der Regierung auch in den eidgenössischen Fragen stärkten die liberale Opposition so, dass sie bei einer fester gefügten Organisation schon 1842 das konservative Regiment wieder hätte stürzen können. Dies um so mehr, als die Konservativen, sobald sie die Herrschaft erlangt hatten, unter sich selbst zerfielen; es ist bezeichnend, dass Hürlimann-Landis und Rahn-Escher, die zu den Hauptmachern der Septemberrevolution gehörten, von Jahr zu Jahr unter ihren eigenen Parteigängern an Einfluss und Ansehen einbüssten. Interessante Einblicke in diese vom Verfasser zu wenig gewürdigten Umstände gewähren die Erinnerungen Rahns, die jüngst im «Zürcher Taschenbuch» (1917) erschienen sind.

Durch die Arbeit Zimmermanns, die offensichtlich auf liberalem Boden steht, aber auch die gegnerische Politik mit Ruhe beurteilt, hat wieder eine weitere Zeitspanne der neuesten Geschichte Zürichs ihre quellenmässige, wissenschaftliche Darstellung erhalten, so dass jetzt nach den Arbeiten Brunners, Rütches und Wettsteins die Zeit von 1798 bis 1845, mit Ausnahme der Restauration, in Einzeldarstellungen behandelt ist.

Küsnacht.

G. Guggenbühl.

**M. Valer**, Der Anteil Graubündens am Sonderbundskrieg. 45. Jahresbericht der histor.-antiquar. Gesellschaft von Graubünden u. Sep. Chur (1916), Kommissionsverlag von F. Schuler. — IV + 140 Seiten.

Unter den zahlreichen Schriften über den Sonderbundskrieg bildet die vorliegende, vielfach auf ungedrucktem Material fussende Darstellung entschieden eine Bereicherung der Forschung. Gewiss haben die militärischen Aktionen graubündnerischer Truppen auf den verschiedenen Kriegsschauplätzen wenig Überwältigendes an sich, und der Krieg war überhaupt zu Ende, bevor Graubünden recht hineingezogen wurde. Doch erfüllte es seine Pflicht, so gut es ihm mit seiner paritätischen, immerhin überwiegend protestantischen Bevölkerung möglich war. Statt der pflichtigen 2477 schickte es 3849 Mann ins Feld und stellte, ausser anderen höheren Offizieren, in P. L. Donatz von Chur den Kommandanten der dritten Division der eidgenössischen Armee.

Am meisten Interesse beansprucht naturgemäss die Schilderung der politisch-diplomatischen Verhältnisse. So entschieden Graubünden seit 1846 mehrheitlich dem Liberalismus zugetan war, konnte es dem drohenden Krieg doch nicht mit der Zuversicht entgegensehen, wie die fast ganz protestantischen und liberalen Kantone, da der Bürgerkrieg auch innerhalb der Bündner Täler auszubrechen drohte. Die Umtriebe des Sonderbundes fanden in der

katholischen Bevölkerung vielfach einen guten Boden, obwohl mancher liberale Katholik im Lager der Gegner des Sonderbundes stand und so das Gerede, als sei der Krieg ein Religionskrieg, unwahr machte. Begreiflich, dass unter solchen Umständen Graubünden bis zuletzt eine vermittelnde Haltung einnahm und den Kampf, wie Valer durch vielfache Belege ausführlich zeigt, gerne vermieden hätte. Wie diese Geschehnisse, zeigen auch die Nachspiele des Krieges — die Anklagen gegen das graubündnerische Militärwesen, die unmittelbar nach Beendigung des Feldzuges auf der Tagsatzung erhoben wurden, der Verlauf der Hochverratsprozesse von 1848, unter anderm gegen den Demagogen Landammann Arpagaus von Somvix, ein willfähiges Werkzeug Siegwart-Müllers — dass die Lage Graubündens in der Sonderbundszeit schwieriger war, als man gewöhnlich glaubt.

Küsnacht.

G. Guggenbühl.

**Anton Müller**, Geschichte der Herrschaft und Gemeinde Flums. Erster Teil.

Druck u. Verlag J. G. Cavelti-Hangartner, Gossau, Kt. St. Gallen, 1916.

Der Verfasser, Bürger von Steinach, war 7 Jahre lang Kaplan in Flums und ist nun seit 13 Jahren Pfarrer in Gams. Er hat in den Mussestunden zwischen den Berufsarbeiten während 16 Jahren das weiterstreute Material gesammelt und gesichtet und schliesslich der Stätte seiner frühern Wirksamkeit eine Ortsgeschichte geschenkt, auf die sie stolz sein kann. Der vorliegende erste Teil geht von den Anfängen historischer Kunde aus dem Sarganserland bis zur Reformation und verbreitet sich über die Geschichte der Herrschaft Flums unter den Bischöfen von Chur, über die Ritter von Flums, die Herren von Grifensee und die Tschudi als Besitzer von Greplang, über rechtliche, wirtschaftliche und kirchliche Verhältnisse, über das Eisenbergwerk im Sarganserland, über Marchstreitigkeiten, und schliesst mit einer gesonderten Darstellung der Geschichte von Tschlerlach. Dabei wird durchwegs das Urkundenmaterial als sichere Grundlage benützt und eine reiche einschlägige Literatur herangezogen; bei verschiedenartigen Hypothesen folgt der Verfasser mit sicherem Urteil derjenigen, der die grössere Wahrscheinlichkeit innewohnt.

Müller wollte eine Geschichte von Flums für das Volk schreiben, die zugleich auch wissenschaftlichen Anforderungen gerecht wird. Es lässt sich nun allerdings fragen, ob der Verfasser diesem schönen Ziele nicht noch näher gekommen wäre, wenn er die Ortsgeschichte etwas straffer in den Rahmen der sargansischen Landesgeschichte eingespannt hätte; wenn er ferner an einigen Stellen das geschichtlich Wichtige mehr aus den Urkunden herausgearbeitet hätte, anstatt Inhaltsangaben dieser Urkunden in Regestenform aneinander zu reihen<sup>1)</sup>, und wenn endlich die Literaturverweise (Nennung von Autoren, die der grossen Masse der Leser unbekannt sind) ganz in die Anmerkungen verwiesen und längere kritische Exkurse (so S. 33—37) als Anhang

<sup>1)</sup> Eine Regestensammlung am Schluss hätte viele Kürzungen im Text ermöglicht.



an den Schluss der ganzen Arbeit gestellt worden wären. Aber ungeachtet solcher Aussetzungen muss diese Geschichte von Flums doch als eine der erfreulichsten Erscheinungen unter den deutschschweizerischen Ortsgeschichten bezeichnet werden.

Die typographische Ausstattung durch Cavelti in Gossau und die Reproduktion zahlreicher photographischer Aufnahmen ist tadellos.

Vor kurzem ist auf Veranlassung und auf Kosten der drei Ortsverwaltungen von Flums-Dorf, Flums-Grossberg und Flums-Kleinberg durch den Flumser Verkehrsverein eine weitere historische Arbeit Anton Müllers veröffentlicht worden: Die Rechtsverhältnisse der Ortsgemeinden in Flums. — Der Verfasser erzählt da den offenbar nicht stets harmonisierenden drei Ortsgemeinden, wie vor bald 100 Jahren die einheitliche Ortsgemeinde Flums sich in die drei unabhängigen Einzelgemeinden trennte — sicher nicht zum Wohle des Ganzen — und wie jene weit zurückliegenden Trennungsbeschlüsse noch heute die rechtliche Grundlage bilden für gewisse gemeinsame Leistungen, so die Pflichten der Leitung des Schilzbaches.

St. Gallen.

Dr. P. Bütler.

**Histoire de la Neuveville** par Ad. Gross et Ch.-L. Schnider. Neuveville. Ed. Beerstecher, éditeur, 1914. 358 Seiten.

Die kleine Stadt am Nordwestende des Bielersees hat sich ein reichhaltiges Archiv bewahrt, das vom 16. Jahrhundert an ziemlich vollständig sein dürfte, während für das 14. und 15. Jahrhundert nur Urkunden, aber keine Rechnungen, noch Protokolle oder Aktensammlungen vorliegen. Dieser Umstand hat in hohem Masse den Inhalt dieser «Histoire» beeinflusst; denn die Verfasser haben weniger den Urkunden als jenen andern Quellen Beachtung geschenkt und deswegen das Hauptgewicht auf die neuere Zeit vom 16. Jahrhundert an gelegt. In einem ersten Teile sind die Gründung der Stadt, ihre Behörden und die wichtigsten Ereignisse im Leben der Stadt (Reformation, Unruhen und Konflikte), aber auch verschiedene Materien dargestellt, die im zweiten, speziell kulturgeschichtlichen Teile nochmals erscheinen, wie Behörden, Weisse Kirche, Schlossberg, Zünfte, Militärdienst, Hexenprozesse, Unterrichts- und Kirchenwesen, Besuche des Fürstbischofs. Im zweiten Teile sind ausserdem behandelt: das Territorium der Stadt, Beamtenbesoldungen, Fensterschenkungen, Mahlzeiten im Rathause, Strafjustiz, Strassen- und Wirtschaftspolizei, Finanzwesen, Rathaus, französische Kirche (von der nicht gesagt ist, dass sie die Frühmesserkapelle war), Gesundheitswesen, Feuerpolizei und Brandsteuern, Jagd, Märkte, Löhne (zu kurz), Metzger, Bäcker und Müller, Weinbau, Kriegszüge für Bern und für den Bischof von Basel, Schützengesellschaften, fremde Werbungen, Buchdruckerei, Boten und Post. Ein reiches Quellenmaterial ist darin verarbeitet und manche Quellenstelle ist ganz mitgeteilt, doch ist die Wiedergabe nicht überall total getreu und bei manchem Namen

ist man im Zweifel darüber, ob man es mit einem Lesefehler oder einem Druckfehler zu tun hat. Für die ältere Zeit, vor der Reformation, ist im wesentlichen die vorhandene gedruckte Literatur benützt worden, doch war diese den Verfassern ungenügend bekannt. So haben sie keine Ahnung von dem 1908 in Neuenstadt selbst an der Jahresversammlung der geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz gehaltenen und im Jahrbuch gedruckten Vortrag über die «Grands Plais in Neuenstadt». Sie erwähnen infolgedessen den «maire de Sales» der Propstei Münster und allerlei Feststellungen jener Arbeit mit keinem Worte. Die Benützung einer schlechten Liste der Bischöfe von Basel wäre sehr leicht zu vermeiden gewesen, und ein vollständigeres Verzeichnis der Kastläne des Schlossbergs (die übrigens zuerst mit der Stadtverwaltung nichts zu tun hatten, da der alte bischöfliche Meyer der Gegend auch Oberhaupt der Stadt wurde) wäre im Berner Staatsarchiv zu holen gewesen. Unter den zahlreichen Bildern fällt die schlechte Nachzeichnung des ältesten Stadtsiegels mit der unverstandenen Legende auf. Man vermisst ungerne ein Namensverzeichnis zum ganzen Bande. Für die Zeit von der Reformation weg bildet das Werk der beiden Verfasser, von welchen der erstere als Bürgerkassier das Material gesammelt und der zweite, ein Ingenieur, die Darstellung besorgt hat, eine sehr begrüßenswerte Bereicherung unserer Kenntnisse über Neuenstadt.

Bern.

H. Türler.

Katalog des Schweizerischen Wirtschaftsarchivs in Basel. XVI, 312 S. 8°. Basel, Emil Birkhäuser, 1914.

Dank der leistungsfähigen Verwaltung (Verwalter Dr. Hermann Bächtold) hat sich das schweizerische Wirtschaftsarchiv in den ersten vier Jahren seiner Existenz so stark entwickelt, dass es heute 100,000 Stück an Akten und besonders an privat- und volkswirtschaftlichem Drucksachenmaterial zählt und die nationale Archivzentrale geworden ist.

Es ist der erste Wirtschaftsarchiv-Katalog, der in diesem Umfange gedruckt wurde und zeigt, in welcher Art und Weise das gewaltige Material verarbeitet, katalogisiert und eingereiht wird. Viele sonst nirgends genannte Titel und Namen von wirtschaftlichen Unternehmungen und Gewerbschaften sind hier zusammengestellt; ihre Publikationen sind gewöhnlich in keinem Bücherkatalog. Seite 203—211 ist das Verzeichnis der industriellen Zeitschriften und Zeitungen, die in wissenschaftlichen Zusammenstellungen meistens fehlen.

Für die Wirtschaftspolitik und Wirtschaftsgesetzgebung hat der Katalog keine geringe Bedeutung; für die Wirtschaftsgeschichte ist er von bleibendem Werte.

Bern.

Wilhelm J. Meyer.

## Nachrichten.

**Société suisse d'héraldique.** La Société suisse d'héraldique a fêté les 21 et 22 octobre 1916 à Neuchâtel le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Pendant ce quart de siècle l'activité de la Société dans le champ de l'histoire nationale et de ses sciences auxiliaires a été féconde. En 1894 elle reprenait à son compte la publication des *Archives héraldiques* créée en 1887 par Maurice Tripet. Elle a achevé en 1908 et en 1916 les tomes I et III du *Manuel généalogique suisse*, instrument de travail de grande valeur, œuvre de science patiente et désintéressée. Tout récemment elle faisait imprimer la table des *Archives héraldiques* de 1887 à 1911 rédigée par C. Byland; elle n'aurait pu attester d'une meilleure manière la haute tenue et l'importance de ce périodique dont MM. Frédéric Th. Dubois et W. R. Stähelin sont actuellement les zélés rédacteurs.

Le *Livre commémoratif publié à l'occasion du jubilé*, forme le No. 4 de l'année 1916 des *Archives héraldiques*. Il est presque entièrement consacré à des indications concernant l'histoire de la société: sa fondation, ses vingt-cinq premières années d'activité. On y trouve aussi la liste de ses membres et celle des sociétés institutions et revues avec lesquelles elle est en rapport et échange ses publications. P. E. M.

## Totenschau Schweizer. Historiker 1914.

10. Januar. **Camille Favre** in Genf, Mitgl. der Allg. Gesch.-forsch.-Gesellsch. der Schweiz seit 1881, der Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève seit 1870, deren Komitee er während einer Reihe von Jahren angehört hat, und der Soc. d'hist. de la Suisse Romande — Geb. 1845, erhielt er seinen ersten Unterricht an einer Privatilehranstalt, besuchte in der Folge das Collège, das Gymnasium und die Akademie in Genf, sodann die Ecole des Chartes in Paris. Bei Ausbruch des Deutsch-franz. Krieges in die Heimat zurückgekehrt, machte er 1870/71 als Inf.-Leut. die Grenzbesetzung im Jura mit, setzte aber nach dem Friedensschluss seine Studien in Paris fort und erwarb sich 1872 das Diplom als archiviste-paléographe. Im J. 1874 bereiste er zu archäol. Zwecken Kilikien und einen Teil von Syrien. Nachdem er im Militär bereits 1873 zum Inf.-Hauptm. avanciert war, trat er unter der neuen Mil.-Organ. v. 1874 in den Generalstab über, rückte successive bis zum Oberstl. vor und kommandierte als solcher, zur Truppe zurückversetzt, das 1. Inf.-Reg. Zum Obersten befördert (1887), wurde ihm das Kommando der 1. Inf.-Brigade übertragen, das er bis 1897 inne hatte. Auch nach seinem Rücktritt interessierte sich Favre lebhaft um militärische Fragen und war während einer Reihe von Jahren militärischer Mitarbeiter des «Journal de Genève», in dessen Verwaltungsrat er sass-

An der Landesausstellung von 1896 war er Präs. der Gruppe Alte Kunst; 1897 gründete er die Soc. auxiliaire du Musée und stand an deren Spitze bis 1911; im fernerem war er Vizepräs. des internat. Komitees vom Roten Kreuz und Präs. des Komitees f. Fremden-einbürgerung. — Feuriger Patriot: «Sans la Suisse nous (les Genevois) ne serions rien.» — *Publikationen*: Note sur la bataille de St-Jacques (août 1444) d'après des documents français (Anz. G. N. F. I, 345/346). — Etude sur l'hist. des passages italo-suisse du Haut-Valais entre Simplon et Mont-Rose (Jb. Schw. G. VIII.) — Le Jouvencel par Jean de Bueil (2 vol. Par. 1887 u. 1889). — L'art ancien à l'Exposition nationale suisse (Genève 1896). — Réflexions s. notre état militaire (Rev. mil. suisse 1896). — A propos du futur musée (Genève 1899). — L'armée de Bourbaki en Suisse; souvenirs du colonel Aloys Rilliet (Genève 1907, zuerst als Artikelserie im Journal de Genève erschienen) — Corniches romaines et enceintes du moyen-âge (Bullet. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève II, 328–335). — *Nekrologe*: Gazette de Lausanne 1914, No. 11 [E. Secrétan]; Journal de Genève, No. 10 [G. Wagnière]; Bullet. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève IV, 3–9 [Ed. Favre]; Schweiz. Monatsschrift f. Offiz. aller Waffen [H. Hungerbühler]; Anz. G. XIII, 253. R. H.

29. April. **Aloys de Molin** in Lausanne, Mitgl. u. seit 1912 Präsident der Soc. d'hist. de la Suisse Romande, Mitglied der Soc. vaud. d'hist. et d'archéol., der Soc. suisse de numismatique seit 1891, der Associat. du Vieux Moudon und der Soc. Pro Aventico seit 1894. — Geb. den 7. März 1861 in Anzin (Frankreich) als Bürger von Lausanne, besuchte er das Collège Galliard in seiner Vaterstadt, studierte an den Universitäten Basel, Berlin, Paris und Athen Geschichte, Kunstgeschichte und Archäologie und promovierte 1884 in Berlin. Eine Zeitlang in Paris als Mitarbeiter am «Dictionnaire des antiquités» tätig, erhielt er, im September 1886 nach Lausanne zurückgekehrt, eine Lehrstelle am Collège Galliard und erteilte seit 1892 den Deutsch- und Griechisch-Unterricht am kant. Gymnasium. Gleichzeitig lehrte er seit 1886 als Privatdozent an der Hochschule Archäologie und Kunstgeschichte; am 17. Juli 1906 erfolgte sodann seine Wahl zum a. o. Prof. in den beiden Disziplinen. Er war überdies Mitglied der Gottfried-Keller Stiftung, Präs. der waadtl. Kunstgesellschaft und seit 1912 Direktor des anthropolog. u. ethnolog. Museums. Verfasser mehrerer Romane und Mitarbeiter der «Gazette de Lausanne». *Histor.-archäol. Publikationen*: A propos des antiquités lacustres (Rev. hist. vaud. 3). — Le graffito de Montoie (l. c. 4). — La Tour de l'Alè à Lausanne; notes descript. et hist. [zusammen mit A. Naef] (Laus. 1896). — Les pipes antiques (Bullet. Pro Aventico 7). — Les antiquités germaniques en Suisse (Rev. hist. vaud. 9). — Benjamin Bolomey, peintre vaudois 1737–1819 (l. c. 10). — Le groupe des gladiateurs (Bullet. Pro Aventico 8). — Hist. documentaire de la manufacture de porcelaine de Yvonand 1781–1813 (Laus. 1904). — Les mémoires de Muller de la Mothe (Rev. hist. vaud. 13). — Les procès de M. de Montyon dans le canton de Vaud (Laus. 1907). — Laus. et le Pays de Vaud à la fin du 18e s. (Bibl. univ. 61). — Le cimetière barbare de St-Sulpice (Rev. Charlemagne 1/2, zus. mit J. Gruaz). — A propos d'un vitrail vaudois de 1561 (Rev. hist. vaud. 20). — Les trouvailles monétaires dans le cant. de Vaud (Rev. suisse de numismatique 17). — Le penny d'or de Lutry (l. c. 19). — Den Druck einer «Hist. de la peinture en Suisse» erlebte der Verf. nicht mehr. — *Nekrologe*: Gazette de Lausanne 1914 n° 116; Rev. hist. vaud. 22, 224; Rev. suisse de numism. 19, 344; Bullet. de l'associat. du Vieux Moudon n° 3; Rev. hist. 116, p. 448. R. H.

16. Mai. **Theodor von Liebenau** in Luzern, Mitgl. der Gesch.-forsch. Gesellsch. der Schweiz seit 1872, deren Vorstand er von 1874 bis 1898 als Quästor angehörte; Ehrenmitgl. der Histor. Gesellsch. des Kant. Aargau seit 1876, der Histor. u. Antiquar.

Gesellsch. von Basel seit 1885, des Hist. Ver. von Bern seit 1889, der Histor.-antiquar. Gesellsch. von Graubünden seit 1901, des Vereins f. Gesch. u. Altert. v. Uri seit 1903, ferner der Schweizer. Numismat. (1888) u. Heraldischen (1900) Gesellsch.; korrespond. Mitgl. der Herald. Gesellsch. «Adler» in Wien und der Histor. Gesellsch. v. Turin. — Geb. am 3. Dezember 1840 in Luzern, besuchte er 1847 bis 1852 die dortige städtische Volksschule, dann das Gymnas. u. Lyzeum u. bezog 1861 nach bestandener Maturität die Universität Innsbruck, um sich zunächst dort, dann 1864/1865 in München dem Studium der Geschichte zu widmen. In der Folge kurze Zeit am fürstl. Fürstenberg. Archiv in Donaueschingen tätig, kehrte er im Herbst 1866 in die Heimat zurück u. erhielt eine Stelle am Luzerner Staatsarchiv. Bereits am 1. Juli 1867 rückte er zum Unterarchivar, am 26. Juni 1871 zum Staatsarchivar vor. In dieser Stellung verblieb er, obgleich seit 1905 gänzlich erblindet, bis an sein Lebensende. Die Hochschule Bern ernannte ihn 1877 zum Ehrendoktor der philosoph. Fakultät, die Ortsbürgergemeinde Luzern zu ihrem Ehrenbürger. Eine *Uebersicht der literar. Arbeiten* von Liebenaus hat P. X. Weber im Anz. G. XII, 168–193 zusammengestellt. Von den zahlreichen *Nekrologen* über L. seien bloss erwähnt: Vaterland 1914, Nr. 130 (W[eber]); N. Z. Z. Nr. 769, 1. A. Bl. (M[eyer] v. K[nonau] u. H[oppeler]). Vgl. noch Gfrd. Bd. 69, XXXIV–XXXV, Anz. G. XIII, 255; Rev. hist. 116, p. 448/449. R. H.

26. Mai. Theophil Burckhart-Biedermann in Basel, Mitgl. der dortig. Histor.-antiquar. Gesellsch. und der Allg. Gesch.-forsch. Gesellsch. der Schweiz seit 1886, Ehrenmitgl. der Antiquar. Gesellsch. in Zürich seit 1882. — Geb. am 18. Januar 1840 in Basel, wandte er sich dem Studium der klassischen Philologie zu, promovierte 1863 an der Basler Universität und ward in der Folge während mehrerer Dezennien — bis 1905 — Lehrer der alten Sprachen am Gymnasium seiner Vaterstadt. Daneben beschäftigte er sich mit histor. u. archäol. Studien und hat sich namentlich um die Erforschung der röm. Kolonie Augusta Raurica (Augst) hervorragende Verdienste erworben. Im J. 1910 verlieh ihm die Hochschule Basel die Würde eines Doctors philos. h. c. — Ein von ihm selbst angelegtes Verzeichnis der wichtigsten *Publikationen* enthält der Anz. A. N. F. XVI, 234–236. — Vgl. Anz. G. XIII, 255. R. H.

16. Juli. Charles-Louis Pasche in Oron, Mitgl. der Soc. d'hist. de la Suisse Romande und der Soc. vaudoise d'hist. et d'archéol. — Geb. am 7. Juli 1836 in Oron la-Ville, besuchte er die Volksschule und trat mit jungen Jahren in den Gemeindegeldendienst ein, in dem er 1864 zum Sekretär und später zum Gemeindepräsidenten vorrückte. Von 1862 bis 1872 gehörte er auch dem Grossen Rate an und sass 1884 im Verfassungsrat. Überdies hat er als Friedensrichter, seit 1875 als Distriktsrichter und von 1891 bis 1904 als Gerichtspräsident seiner engern Heimat wertvolle Dienste geleistet. In seinen Mussestunden widmete er sich mit Vorliebe geschichtlichen Studien; noch in reiferen Jahren erlernte er die lat. Sprache. Auf histor. Gebiete war er vollständig Autodidakt. — *Histor. Arbeiten*: A propos du village «Des Tavernes» près Oron (Rev. hist. vaud. 2). — La contrée d'Oron soit le district de ce nom, dans les temps anciens, au moyen-âge et sous la domination bernoise (Laus. 1895). — Les ruines du château de Bossonnens (Rev. hist. vaud. 3). — Le château d'Illens près Oron (l. c. 4). — Châtelains d'Oron-la-Ville pour l'abbaye de Saint-Maurice (l. c. 8.) — Châtelains d'Oron et de Palézieux (l. c. 8). — Archives du Tribunal d'Oron (l. c. 8). — Notes sur les noms de famille dans la contrée d'Oron (l. c. 8). — Comédie jouée à Moudon en 1604 (l. c. 8). — Etienne-Salomon Reybaz [1737–1804] (l. c. 8). — Une lettre de l'ancien bailli d'Oron Fr.-Chr. d'Engel (Rev. hist. vaud. 18). — Passation à la bourgeoisie de la commune d'Ecoteaux de Pierre Sonney, bourgeois de Rogivue [1693] (l. c. 20). — Trois lettres de Mad. de Chaudieu-Vulliens (l. c. 21). — L'instruction publique à Oron-la-Ville (l. c. 23). — *Nekrologe*: Gazette de Laus. 1914 n° 193; Rev. hist. vaud. 22, 255–256 (E. M[ottaz]). R. H.

7. September. **Placidus Weissenbach** in Aarau, Mitgl. der Allg. Gesch.-forsch. Gesellsch. der Schweiz seit 1895 und der Histor. Gesellsch. des Kant. Aargau, deren Vorstand er längere Zeit angehörte. — Geb. den 29. März 1841 in Bremgarten, studierte er nach Absolvierung der aarg. Schulen in Heidelberg, München, Berlin u. Paris Jurisprudenz und liess sich, in die Heimat zurückgekehrt, erst in Bremgarten, dann in Aarau als Advokat nieder. Hier übernahm er zugleich die Redaktion des «Schweizerboten», wurde 1868 in den Gross.Rat gewählt, vier Jahre darauf auch in den Nationalrat, aus dem er indessen 1874 infolge seiner Berufung als Generalsekretär der Schweiz. Zentralbahn nach Basel wieder ausschied. Seit 1879 Mitglied des Zentralbahn-Direktoriums, bekleidete er in der Folge, von 1888 bis 1896, die Stelle des Direktionspräs., musste aber, weil ein eifriger Vorkämpfer der Eisenbahnverstaatlichung, seinen Rücktritt nehmen; ward Direktor der administrativen Abteil. des eidg. Eisenbahndepartements in Bern und von 1901 bis 1911 Präsident der Generaldirektion der Schweiz. Bundesbahnen. Seinen Lebensabend verbrachte er in Aarau. — *Histor. u. volkswirtschaftl. Arbeiten*: Die Reformat. in Bremgarten (Argovia VI). — Die Regesten des Stadtarchivs Bremgarten (Argovia VIII). — Die Stadt Bremgarten im XIV u. XV. Jahrh. u. Bremgartens Stadtrecht (Argovia X). — Rückkauf oder Expropriation, e. Beitr. z. Verstaatlichung der Schweiz. Eisenbahnen (Basel 1894). — Das Eisenbahnwesen der Schweiz, 2 Teile (Zür. 1913/14). — Placid Weissenbach, Mitgl. der Tagsatzung und des Ständerates 1814—1858 (Zür. 1914). — *Nekrologe*: N. Z. Z. 1914, Nr. 1297/1298 von [A.] W[elti]; Z. W. Chr. Nr. 37; Anz. G. XIII, 257. R. H.

3. November. **Friedrich Haag** in Bern, Mitgl. der Allg. Gesch.-forsch. Gesellsch. der Schweiz seit 1883. — Geb. am 14. Jan. 1846 in Diessenhofen, besuchte er die dortige Volksschule u. die Kantonsschule in Frauenfeld, wandte sich in der Folge an den Hochschulen Zürich, Göttingen und Berlin dem Studium der klass. Philologie zu und wurde, noch vor seiner Promotion (1850), Lehrer an der Kantonsschule in Aarau, dann in Frauenfeld. Von 1873 bis 1876 unterrichtete er an der Domschule in Reval; 1876 erhielt er einen Ruf als Lehrer der alten Sprachen ans Gymnasium in Schaffhausen und wirkte an dieser Anstalt später auch als Rektor; zugleich Privatdoz. an der Univers. Zürich. Im J. 1884 übernahm er die Leitung des Gymnasiums in Burgdorf; 1887 erfolgte seine Wahl zum a. o., 1891 zum o. o. Professor für klassische Philologie u. Gymnasialpädagogik an der bern. Hochschule, wo er bis zu seinem Lebensende eine fruchtbare Tätigkeit entfaltete. Hervorragende Autorität auf dem Boden der Gymnasialpädagogik u. verdienter Forscher auf schulgeschichtl. Gebiete. — *Publikationen*: D. untere Schule zu Bern im 17. Jahrh. u. die Bearbeitg. der Janua linguarum reserata des Comenius für dieselbe (Süddeutsche Bll. f. höh. Unterrichtsanstalt. 4). — Albr. v. Haller als Mitgl. d. bern. Schulrates 1754—1758 (l. c. 5). — Beiträge zur bern. Schul- u. Kulturgesch., 2 Bde. (Bern 1898 u. 1900). — D. Klosterleben der bern. Studenten um die Mitte des 17. Jahrh. (Mitt. d. Ges. f. deutsche Erz- und Schul-Gesch. Jhrg. IX. H. 4). — D. Mission Albr. Hallers n. Laus. i. J. 1757 (Bern T. 1900 u., franz., Rev. hist. vaud. 8.) — Viktor v. Bonstettens Wirksamkeit f. d. bern. Schulen (Bern T. 1901). — Die Briefe von Bernern und an Berner in der Bürgerbibliothek zu Luzern (Bern T. 1902). — Die piemontes und hungar. Stipendia der evang. Orte und des Standes Bern im 18. Jahrh. (l. c. 1902). — Die hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtl. Entwicklung v. 1528 bis 1834, mit besond. Berücksichtig. der kulturhistor. Verhältnisse (Bern 1903). — Erinnerungen a. d. Restaurationszeit in Bern (Bern T. 1903). — D. republik. Gymnas. in Bern (l. c. 1903). — Noch einmal Pestalozzi und die bern. Behörden (Bll. Bern. G. 1). — Die Lausanner Ausgabe v. Voltaires sämtlichen Werken 1770—1781; ein Beitr. z. Gesch. der bern. Zensur (Bern T. 1905). — Die neue Ausgabe der pädagog. Schriften Pestalozzis (La Suisse

universitaire 1906 XI, n° 8). — Die Entstehung der Züricher Schulordnung v. 1716 u. ihr Schicksal bis auf Pestalozzis Zeit (Beihefte Mitt. Ges. f. Deutsche Erziehg. u. Schulgesch. 21. Berl. 1910). — Die sonderbaren Satzungen der Kollegianer im Barfüsserkloster zu Bern (Bern T. 1911). — Die Hausordnung der Kollegianer im Barfüsserkloster zu Bern im 16. u. 17. Jh. (Bll. Bern G. 1912). — Die bern. Hochschule von ihrer Gründung bis z. Z. der Goldbacher Adresse (Bern T. 1912). — Die Sturm- u. Drangperiode der Bern. Hochschule 1834—1854; hg. v. der Dir. des Unterrichtswesens u. dem Senat der Hochschule (Bern 1914). — Überdies verfasste er f. d. «Handwörterbuch der Schweizer. Volkswirtsch., Sozialpolitik u. Verw.» v. Reichesberg die Abschnitte «Schulwesen (Universitäten u. Akademien)» u. «Schulen (Gymnasien u. Kantonsschulen)» [Bd. III. Bern 1906/1907] u. f. Reins «Enzyklop. Handbuch der Pädag.» (2. Aufl. 1908) den Abschn. «Schweiz. Schulwesen, B. Höheres Schulwesen». — *Nekrolog*: Anz. G. XIII, 254. — Vgl. Zur Erinnerung an Prof. Dr. Fr. Haag, 1846—1914, von K. Marti. R. H.

12. November. **Jean-Jules-Edouard des Gouttes** in Cologny, Mitgl. der Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève seit 1897. — Geb. am 20. Sept. 1840 in Genf, widmete er sich in Lausanne u. Stuttgart dem Studium der Ingenieurwissenschaften u. praktizierte seit 1866 als Ingenieur in Neapel, dann in seiner Vaterstadt. Von 1889 bis 1896 war er Direktor der Gaswerke. Auch im polit. Leben spielte er eine Rolle: In den J. 1878 bis 1880 sass er im Grossen Rat, von 1891 bis 1895 gehörte er dem Konsistorium an, 1908 wurde er in die Kirchensynode gewählt. Eifriges Mitgl. der Genfer Kunstgesellsch., hat er sich um die Restaurierung der Kirche Saint-Pierre hervorragende Verdienste erworben (1899 bis 1900 präsierte er das mit deren Durchführung betraute Komitee). Er verfasste: *Le carillon et les cloches de Saint-Pierre* in «Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève». Publication de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre (Genève 1899). — *Nekrologe*: Journal de Genève 1914, n° 313. — *Bullet. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève* t. IV, 37/38. R. H.